

QUARANTIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XV

6^e Livraison. — Juin 1896



PARIS ET NANTES

1896

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF:
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue
Royale, à Nantes.

TABLE DES ARTICLES

I. — Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (fin). — H. BAGUENIER DESORMAUX.....	401
II. — Etudes historiques bretonnes : Les premiers Bretons du pays de Léon. — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut.....	425
III. — Autour de l'affaire la Chalotais : Jacques Hévin et le duc d'Aiguillon, documents inédits (1764-1768), (suite). — LOUIS DE VILLERS.....	441
IV. — POÉSIES FRANÇAISES : Jeanne d'Arc. — GALLUS.....	457
Ma patrie. — MARGUERITE COMERT.....	459
V. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : Deux livres bretons : <i>Cojou Breiz</i> (première partie. — Plougasnou), par Henri de Kerbeuzec; <i>En Bretagne</i> , par Ch. de la Paquerie; <i>Soirs d'hiver en Bretagne</i> , légendes et contes bretons, par Gette de la Saudraye; <i>Considérations sur le dessèchement du lac de Grand-Lieu</i> , par L. de Saint-Quentin; <i>La renaissance de l'idéalisme</i> , par M. Ferdinand Brunetière; <i>Larmes et Sourires</i> , par Hector Bonnenfant; <i>Poèmes humanitaires</i> , par Raphaël Damedor; <i>Simon Dentz</i> , drame historique en 8 tableaux, par Johannès Gravier; <i>La Rochejaquelein</i> (le héros, la statue, les fêtes de l'inauguration), par René Vallette; <i>La chanson du nid</i> , par Abel Letalle; <i>Au Musée social</i> , par C ^{ie} de Chambrun; deux brochures de M. Jean Lemoine sur Duguesclin.....	460
VI. — Tables du premier semestre 1896.....	470

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.

BONCHAMPS & LE PASSAGE DE LA LOIRE

PAR L'ARMÉE VENDÉENNE EN 1793

(Suite et fin¹).

Est-il bien utile d'établir une fois de plus l'existence de prisonniers républicains entre les mains des vendéens royalistes, à Saint-Florent, et aux environs, au moment qui nous occupe? Elle est constatée par ceux mêmes qui contestent l'intervention libératrice de Bonchamps². Leur nombre, au moins approximatif ne me paraît pas

¹ Voir la livraison de Mai 1896.

² Cf. notamment tous les historiens de la guerre de Vendée; et encore le *Moniteur* du 3 brumaire an II; — *Rapport* de Merlin du 19 octobre (Muret I, 336); — Grille : *La Vendée* II, 335; — Bonnemère : *La Vendée*; Benjamin Fillon : *Lettre à M. de Montaignon*, 100; — *Rapport* de Turreau, Bourbotte, Francastel et Chomieu, du 21 octobre 1793 (Legros I, 351); — *Opinion Nationale* des 31 août, 5 et 6 octobre 1865, article de M. Jules Claretie; *Phare de la Loire* des 1 et 8 septembre 1867. (Port : *La Légende de Cathelineau* passim M. Dieuaide oubliant le 29 février puis le 30 mai 1896. (*Intermédiaire* XXXIII, 269 et 621-622) qu'il avait lui-même reconnu le 30 novembre précédent, qu'il y avait des prisonniers renfermés non seulement dans l'église, mais encore dans toute l'enceinte de l'abbaye de Saint-Florent (*ibid* XXXII 567), M. Dieuaide, dis-je prend argument de ce que l'église ne pourrait pas d'après lui, en contenir plus de cinq cents, pour démontrer, à sa manière, combien les chiffres ont été forcés, si tant est que les vendéens aient eu jamais des prisonniers! La réponse est aisée et l'auteur en question me la fournit lui-même, au moins en partie. Il y avait des prisonniers dans toute l'abbaye, sur toute l'esplanade; bien mieux, le local étant insuffisant, il y en avait, sous la garde de divers détachements, dans tous les bourgs, dans tous les châteaux des environs jusqu'à la Mauvoisnière, dans la commune de Bouzillé, à plus de six kilomètres en ligne directe de Saint-Florent, jusque, même, au Ponceau, en Saint-Laurent-des-Autels, à plus de treize kilomètres, à vol d'oiseau. (Cf. déposition de Hodanger commissaire de Seine-et-Oise rapportée par Chassin; *Vendée Patriote* II, 470-471 en note et III, 218; — Mocuereau de la Barrie : *loc. cit.* 41). Et cela ne vient en rien infirmer tout ce qui a été avancé ici et

moins bien déterminé. Ces prisonniers, je l'ai déjà dit, provenaient principalement des dépôts établis par les royalistes à Mortagne, à Cholet, à Beaupréau et aux environs. Parmi eux il y avait des gens qui étaient, dès avant la prise de Saumur, entre les mains des paysans¹, ceux-ci n'ayant pas l'habitude de tuer les républicains qui tombaient en leur pouvoir, rien d'étonnant, dès lors, à ce que les vendéens aient fait cinq ou six mille prisonniers entre le 9 juin, date où ils prirent Saumur et le 18 octobre. On n'a qu'à se reporter au nombre des batailles livrées, des villes prises par les royalistes et des déroutes infligées par eux aux républicains, pendant ces six mois et demie, pour voir que ce chiffre est plutôt au-dessous de la normale, même en y comptant les prisonniers laissés à Beaupréau et délivrés par Beaupuy et Westermann. Kléber fixe le nombre de ceux-ci à plus de 4000. Assurément, à plus de cent ans de distance il est matériellement impossible d'établir le nombre rigoureusement exact des prisonniers délivrés à Saint-Florent. Une armée comme l'armée vendéenne, sans organisation administrative propre, n'ayant pas même un état des combattants, ne pouvait avoir une liste de ses prisonniers ni des lieux où ils avaient été pris les armes à la main pour la plupart². Les armées républicaines elles-mêmes opérant dans ce pays, qui

ailleurs, avec preuves à l'appui, bien qu'on l'ait voulu prétendre encore tout récemment. (*Intermédiaire* XXXIII, 621). M. Dieuaide me paraît d'ailleurs s'être aussi mal rendu compte de l'étendue de l'abbaye et de ses dépendances, qu'il a mal lu les textes qu'il invoque et qui n'ont jamais pu renfermer les mots qu'il y voit, insignifier ce qu'il leur fait dire ; mais une discussion sur ce point particulier et un peu à côté de la question qui m'occupe m'entraînerait trop loin hors des limites de cette étude.

¹ Cf. *Interrogatoire de Charles Lejeune*, rapporté par M. C. Port dans sa *Légende de Cathelineau*, p. 317.

² Pour être convaincu, M. Dieuaide voudrait qu'on lui indiquât le lieu des arrestations, les chefs qui les commandaient, les diverses étapes des prisonniers et le temps passé par eux à Saint-Florent ! Il est de toute évidence que, pour les raisons que j'explique, on ne saurait lui fournir un véritable état de situation des prisonniers. De même on ne pourra lui donner le chiffre exact des individus non pas arrêtés, comme il le dit improprement, mais pris les armes à la main à chaque combat. Toutefois, à défaut, les nombreux récits des prisonniers eux-mêmes publiés par différents historiens, ou demeurés encore inédits, dans les cartons des Dépôts d'Archives donnent bien nettement les étapes suivies et l'époque de l'arrivée à Saint-Florent. Je me contenterai de citer très rapidement, au milieu de tant d'autres : l'*Interro-*

gatoire de Charles Lejeune, de Paris, sergent-major à la Légion Germanique fait prisonnier le 9 juin à Saumur et délivré seulement à Saint-Florent : interrogatoire auquel je me suis référé déjà et qui est donné par M. C. Port, dans sa *Légende de Cathelineau*, 317-320 ; le récit de Mocquer-au de la Barrie : *Mes trois mois de prison dans la Vendée* ; tous les documents rapportés par M. Chassin, dans sa *Vendée Patriote*, comme la *Déposition de Hodanger*, commissaire de Seine-et-Oise fait prisonnier par les Vendéens, (II, 490-491, note), le *Récit de Pierre Letard*, du Langon, volontaire national (III, 219, 218), etc., etc. Quant aux officiers qui commandaient aux différentes affaires, en cherchant un peu, il serait facile de les retrouver.

Fort heureusement, à défaut de chiffres absolus, les documents ne manquent pas, qui donnent des indications permettant de préciser les choses d'une façon suffisamment approximative. De leur comparaison il ressort nettement que le nombre des prisonniers de Saint-Florent était de quatre à six mille, probablement plus rapproché de ce dernier chiffre que du premier¹. Six mille est le

gatoire de Charles Lejeune, de Paris, sergent-major à la Légion Germanique fait prisonnier le 9 juin à Saumur et délivré seulement à Saint-Florent : interrogatoire auquel je me suis référé déjà et qui est donné par M. C. Port, dans sa *Légende de Cathelineau*, 317-320 ; le récit de Mocquer-au de la Barrie : *Mes trois mois de prison dans la Vendée* ; tous les documents rapportés par M. Chassin, dans sa *Vendée Patriote*, comme la *Déposition de Hodanger*, commissaire de Seine-et-Oise fait prisonnier par les Vendéens, (II, 490-491, note), le *Récit de Pierre Letard*, du Langon, volontaire national (III, 219, 218), etc., etc. Quant aux officiers qui commandaient aux différentes affaires, en cherchant un peu, il serait facile de les retrouver.

¹ Haudaudine, dans sa supplique à la Convention nationale en faveur de M^{me} de Bonchamps, indique 6,000, le certificat des *Gardes nationaux de Nantes*, délivré dans le même but porte 5,600. De même on trouve 6,000 et 5,600 dans deux attestations adressées par Haudaudine et ses principaux compagnons, au représentant du peuple Lofficial, les 27 vendémiaire et 5 brumaire an III (18 et 28 octobre 1794) et dont je donnerai plus loin le texte. L'attestation donnée en 1817 par Haudaudine, Painparay, Maucouble et Marion porte 5500 environ ; le sergent-major Charles Lejeune dit 5,000. (C. Port : *Légende de Cathelineau*, 319) ; le volontaire Pierre Letard dit 5,700 (Chassin : *Vendée Patriote* III, 218) ; Guichet et Chaigneau commissaires du département de la Vendée, à la suite de l'Armée de l'Ouest disent 4,500 (Chassin : *Préparation de la Guerre de Vendée* III, 435, note) Merlin de Thionville, dans sa lettre à la Convention dit : plus de 4,000 (Muret I, 336). L. Turreau et ses collègues dans leur Rapport disent 5,500 (Legros I, 351.) Poirier de Beauvais dit 8,000 (*Mémoires* 153-154), Barere dit aussi 8,000. (*Moniteur* du 3 novembre 1793). Le général en chef Léchelle, dans son rapport du 19 octobre, indique 6,000 (Savary II, 282) ; Savary et Beaupuy, témoins oculaires, disent tous deux 4,000 à 5,000 (Savary II, 278) Kléber, dans ses *Mémoires* dit 6,000. (Le chiffre de 4,000 que j'ai indiqué dans l'*Intermédiaire* XXXIII, 381, est celui des prisonniers délivrés à Beaupréau)

chiffre officiel indiqué par le général en chef Léchelle, dans son rapport et par Kléber, dans ses Mémoires¹. Mais admettons même

¹ Ces *Mémoires* furent rédigés ou dictés par Kléber lui-même, on peut dire sur le moment, puisqu'il s'en occupa dès la fin de janvier ou le courant de février 1794, lorsque le général en chef Turreau, jaloux, l'eût relégué au commandement de la Division « comprenant tout le pays qui se trouve entre la route de Nantes à Rennes et celle d'Angers à Alençon, passant par le Mans, de l'Est à l'Ouest, et bornée du Midi au Nord par le commandement de l'armée des côtes de Brest et la Loire », où il n'y avait plus de batailles à livrer. (*Instruction pour le général Kléber du 1 pluviôse an II. — 20 janvier 1794. Dépôt des archives hist. de la Guerre, section 5, c^o 6*). Il n'était venu jusqu'ici à la pensée de personne d'en contester l'authenticité. Savary, Pajol, Ernouf, Desprez, Chassin et bien d'autres, tous biographes du héros républicain ou historiens de la Vendée y ont largement puisé, convaincus par l'aspect du document lui-même de son authenticité. M. Dieuaide, dans la dernière polémique qu'il a soulevée, n'est pas de cet avis et il proclame qu'il les croit apocryphes ! La chose est plus facile à dire qu'à démontrer et l'honorable historien ne s'attarde point à faire la preuve de ce qu'il avance ainsi, un peu à la légère. Je ne voudrais pas croire que ce lui est un moyen facile de démolir une des plus grosses objections contre sa propre thèse. — Jusqu'à ces dernières années, le seul *manuscrit* connu des *Mémoires* de Kléber était celui qui se trouve aux archives historiques du Ministère de la Guerre, Carton des *Mémoires sur la Vendée*, n^o 14421 du registre général ; il comprend uniquement la partie ayant trait à la guerre de la Vendée, encore y manque-t-il une dernière partie annoncée par l'auteur à son début, et qui devait renfermer un certain nombre d'anecdotes particulières, qui sans doute eussent été très-précieuses à connaître. Il est écrit, d'une bonne écriture de l'époque, sur plusieurs cahiers ou fascicules in-folio ; certains mêmes de ces fascicules sont la répétition, avec variantes, de certains autres, et contiennent des corrections autographes de Kléber lui-même. Ce manuscrit provient du général Damas, qui fut l'aide-camp, et le confident de l'auteur, en Vendée et ailleurs, et qui se trouva précisément avec lui lorsqu'ils furent composés. Napoléon I^{er} était si bien certain de leur authenticité, que, craignant sans doute d'y trouver des détails peu de son goût, et voulant éviter leur divulgation, il en exigea la remise aux archives du ministère, ainsi que le constatent les trois documents que voici :

Paris, 28 janvier 1809.

Général,

L'Empereur est instruit qu'il existe des mémoires du général Kléber sur la Vendée, dont vous êtes dépositaire, ou qui se trouvent déposés dans un lieu que vous connaissez.

Sa Majesté désire que ces Mémoires lui soient communiqués.

que ces malheureux aient été seulement quatre mille, ce dernier chiffre est encore fort respectable.

Quant à l'intervention de Bonchamps, on a déjà vu l'attestation

Je vous invite, Général, à me les adresser, afin de les mettre sous les yeux de S. M.

Je ne doute point, Général, de votre empressement à remplir les intentions de S. M.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre de la Guerre,
Comte d'HUNEBOURG.

Au Général Damas, à Dusseldorf.

La copie sur laquelle est pris ce texte est écrite tout entière de la main du général Damas au dos de la lettre suivante qui constate que l'empereur fut obéi.

Grand duché de Berg

Dusseldorf, le 3 mars 1809.

Ministère des Finances

TRANSMISSION A M. LE GÉNÉRAL
DAMAS, DE L'ACCEPTATION QUE
S. M. A DAIGNÉ FAIRE DES
MÉMOIRES PAR LUI OFFERTS SUR
LA GUERRE DE LA VENDÉE.

Monsieur le Général, je suis chargé de vous faire connaître que Sa Majesté l'Empereur et Roi a daigné agréer l'hommage que vous lui avez fait des Mémoires sur la Vendée, et qu'elle acceptera avec la même satisfaction, ceux qui peuvent exister sur l'expédition d'Egypte.

Je ne doute pas, Monsieur le Général, de l'empressement que vous mettrez à obtenir de Sa Majesté un témoignage de plus du sentiment dont je m'applaudis d'être l'organe.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de Sa Majesté l'emp. et roi, dans le grand duché de Berg, comte d'Empire.

BEUGNOT.

A Monsieur le Général Damas, conseiller d'Etat, à Dusseldorf.

désintéressée de Mocquereau de la Barrie¹, dont la relation fut écrite moins de huit mois après l'événement. Dès avant cette époque, dans les premiers mois de 1794, Kléber déclarait la même chose de la

En marge de cette curieuse épître, dans laquelle l'injonction précise se cache sous des formules diplomatiquement doucereuses, le rude soldat qu'était Damas a écrit de sa main :

NOTA. — Les expressions de cette lettre déguisent la vérité : je n'ai point fait hommage à l'empereur des mémoires du général Kléber, sur la Vendée, mais j'ai exécuté l'ordre que j'ai reçu du ministre de la Guerre en date du 28 janvier 1809, de lui adresser les mémoires de ce général, que l'empereur désirait avoir ; M. le comte Beugnot, qui avait vu cet ordre et qui m'avait demandé à être l'intermédiaire de son exécution, ne pouvait pas l'ignorer, puisque c'est lui qui fit passer le paquet d'envoi des mémoires et ma lettre qui l'accompagnait.

D

Je rapporte et contre l'ordre du ministère de la Guerre, comte d'Hunebourg, depuis duc de Feltre, et avant le général Clarke.

Le 10 avril 1895, les *Nouvelles de l'Intermédiaire*, annonçaient (p. 75) que M. Henri Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes avait découvert les *Mémoires* inédits du général Kléber, non seulement sur la Vendée, mais sur l'Égypte et d'autres événements de sa vie; d'après les renseignements fournis par M. Moris lui-même, les manuscrits qu'il a retrouvés concordent avec celui du ministère de la Guerre, dans la partie dont traite ce dernier, ils sont seulement plus complets. Comme Napoléon, comme le duc de Feltre, Damas, Beugnot, Pajol et les autres, cet érudit archiviste atteste leur authenticité.

Un dernier mot à ce sujet : On sait que l'adjudant général Savary qui servait dans l'armée patriote sous les ordres de Kléber et qui a été témoin oculaire des faits rapportés dans les *Mémoires*, n'a pas trouvé mieux à faire, pour donner aux événements leur véritable aspect, que d'emprunter des parties considérables de ces mémoires et de les publier dans son histoire des *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, composée uniquement de pièces officielles. Il est de toute évidence que cet historien qui connaissait par lui-même ce qu'il avait entrepris de raconter à l'aide de documents authentiques, n'aurait pas inséré parmi ceux-ci un récit apocryphe. Il était mieux que personne à même d'apprécier le degré de créance qui devait être accordé à celui de son ancien chef. Il n'y a pas manqué.

¹ Mocquereau de la Barrie : *Mes trois mois de prison dans la Vendée*, 7.

façon la plus absolue, dans ses *Mémoires* sur l'authenticité desquels je crois m'être suffisamment expliqué. Il détruisait ainsi par avance, et en toute bonne foi, les affirmations par trop fantaisistes que devaient produire dans la suite, des panégyristes peu documentés¹ et qui finissent par mettre à l'actif du général mayennais la mise en liberté de quatre mille... *Vendéens*!

Dans la nuit du 18 au 19 octobre, celui-ci avait envoyé, de Beaupréau, le capitaine Hauteville, de la Légion des Francs, à la découverte du côté de Saint-Florent-le-Vieil. Cet officier, dit Kléber, trouva dans cette ville six mille prisonniers patriotes qui lui annoncèrent avoir été sauvés par Bonchamps expirant². L'historien Savary rapporte que tous les républicains rendus à la liberté à Saint-Florent attestèrent la magnanimité de Bonchamps³.

Guichet et Chaigneau, les commissaires du département de la Vendée, à la suite de l'armée de l'Ouest, témoins de l'arrivée des délinquants de Saint-Florent dans les lignes patriotes, ont également rapporté l'événement dès le jour même⁴. Gibert, qui faisait partie

¹ Babié et Beaumont : *Galerie Militaire*, an XIII, tome iv, 517 ; Rabbe, de Boisjolin et Sainte-Peuve : *Nouvelle Biographie Universelle des Contemporains*, 1836, II, 2228 col. 1, reproduits par M. Dieuvalde dans *l'Intermédiaire* loc. cit. XXXII, 555.

² « Il (Hauteville) partit et arriva à Saint-Florent près les 3 heures du matin (le 19 octobre), il y trouva des pièces de canon, des caissons, beaucoup de grain et autres comestibles, enfin 6000 prisonniers patriotes, qui lui annoncèrent qu'ils avaient échappé à la mort, à la prière de Beau-champ (sic) qui, expirant à la suite de ses blessures, avait demandé et obtenu leur grâce » (Archives Hist. du départ. de la Guerre : *Mémoires sur la Vendée*).

³ « Le 18, vers les onze heures du matin, les avant-postes sur la route de Beaupréau à Saint-Florent, signalèrent un grand nombre d'individus qui se dirigeaient vers eux ; Beaupréau s'y porta de suite, c'étaient les prisonniers républicains, au nombre de quatre à cinq mille, qui tous proclamèrent pour leur libérateur Bonchamps, prêt à rendre le dernier soupir » (Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, II, 476).

⁴ « Deux autres témoins oculaires de l'arrivée des délinquants de Saint-Florent dans les lignes républicaines — mais non de leur délivrance à Saint-Florent même, — les commissaires du département de la Vendée à la suite de l'armée de l'Ouest, Guichet et Chaigneau, ont également rapporté dès le 18 octobre 1793, que les prisonniers disaient « n'avoir échappé au supplice affreux qui leur était préparé que grâce aux sollicitations réitérées des citoyennes de Saint-Florent et de Montrecaut et de

de la Grande Armée catholique et royale et devint quelques mois après secrétaire général de Stofflet, s'est lui aussi prononcé à deux reprises, dans le même sens'. Son *précis* et ses *Observations* ont été écrits en prison sous le Consulat, alors qu'il était éloigné de toute influence susceptible de le faire contribuer à la création d'une légende. Je ne cite que pour mémoire les nombreuses attestations délivrées postérieurement à la famille de Bonchamps par les soldats et les officiers vendéens et patriotes².

La pétition adressée à la Convention par Haudaudine et ses amis, en faveur de M^{me} de Bonchamps, est datée du 4 vendémiaire an III³,

Bonchamps lui-même qui, avant d'expirer, avait fait sentir à sa horde « combien il était intéressant de ménager ceux dont ils avaient tout à « craindre. » (Chassin, *Vendée patriote* III, 213, d'après une pièce inédite des papiers de Marcier du Rocher).

¹ « Il y avait dans l'ancienne abbaye cinq à six mille prisonniers républicains. Le Conseil des chefs royalistes agita ce qu'il ferait de ces malheureux ; quelques-uns se levèrent pour les faire fusiller. M. de Bonchamps, que l'on venait d'apporter mourant, s'éleva contre cette barbarie et la liberté leur fut rendue. (Gibert : *Précis historique sur la guerre de Vendée*, dans la *Revue de l'Anjou* XXVIII, 191).

² « Je ne m'occupe que des choses qui ont trait à notre guerre et je dis que M. de Bournezeaux a été mal informé, quand il met sur le compte de M. Lescure la grâce accordée à Saint-Florent, aux quatre à cinq mille personnes qui y furent relâchés. J'ai toujours entendu attribuer cette belle action à M. de Bonchamps, et jamais à M. de l'Escure. Je n'étais pas au Conseil qui fut tenu à cette occasion, mais tous ceux qui y ont assisté m'ont toujours dit que c'était M. de Bonchamps qui avait demandé cette grâce ; ça toujours été l'opinion reçue dans l'armée, et jamais je n'ai entendu dire que ce fût M. de l'Escure qui en eût ouvert l'avis. » (*Observations faites en l'an X par Gibert, sur le Précis historique donné au public par M. Bournezeaux, de Thouars, sur la guerre de Vendée. Revue de l'Anjou*, XXIX 169, 170).

³ Cf. P.-M. Chauveau : *Vie de Charles-Melchior-Artus marquis de Bonchamps, général vendéen*, 276-283. — *Mémoires de la marquise de Bonchamps*, édition Lescure, 57-53.

⁴ 25 septembre 1794. — La condamnation à mort prononcée contre M^{me} de Bonchamps par la commission militaire dite « commission Bignon » est du 6 avril 1794 (17 germinal au II). Le jugement porte que l'accusé est « convaincu d'avoir, avec des intentions hostiles, suivi l'armée des brigands dont son mari était l'un des chefs ». Un sursis de trois mois était ordonné en même temps pour constater la sincérité de sa déclaration de sa grossesse. (Cf. A. Lallé : *La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*, p. 360).

L'adresse « À la Convention Nationale » a été imprimée sur quatre pages

d'une époque où personne n'avait un intérêt quelconque à propager une « légende » favorable seulement à une malheureuse femme vouée d'avance à la mort et à une fillette, détenues toutes deux dans les prisons de Nantes, sans amis puissants, sans soutiens d'aucune sorte, hormis le républicain généreux qui sut, en les sauvant, payer sa dette et celle de ses anciens compagnons de captivité.

Pour réussir dans cette périlleuse entreprise, il fallait faire appuyer, auprès de la Convention, la supplique dont il s'agit. Les anciens prisonniers de Saint-Florent eurent recours à Lofficial¹, député des Deux-Sèvres, qui, dans la séance du 8 vendémiaire², venait d'avoir seul le grand courage de dénoncer à l'Assemblée les monstruosités commises par Carrier. Le 17 vendémiaire³, ils lui demandaient de « procurer à la patrie et à eux-mêmes le seul moyen d'acquitter leur dette commune envers la femme Bonchamps⁴. » Le Représen-

in-4° chez le « citoyen Moreaux, jardin Egalité ». Elle est aujourd'hui fort rare. Elle a été reproduite par M. Bord, à la suite du récit de Mocquereau de la Barrie (Nantes, Forest et Grimand 1882 in-8°) et par l'auteur de cette étude dans ses *Notes d'un curieux* publiées par la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (IV, 430-433).

¹ Louis-Prosper LOFFICIAL, né à Montigné-sur-Moine, dans les anciennes Marches communes d'Anjou et de Poitou, était en 1789, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage de Vouant, séant à la Châtaigneraie, lorsqu'il fut élu député du Tiers-Etat du Poitou, aux Etats-Généraux. Député des Deux-Sèvres à la Convention, il déclara ne pas se reconnaître le droit de juger Louis XVI, puis vota pour la détention et le bannissement à la paix, puis enfin pour le sursis. Il fut l'un des commissaires chargés par la Convention de négocier la pacification de la Vendée et de la Bretagne en 1795 ; le Journal de sa Mission à cette époque vient d'être publié. Il fut encore membre du Conseil des Cinq-Cents. Il est mort à Paris en 1815, il était depuis 1811, conseiller à la Cour d'Angers.

² 29 septembre 1794.

³ 8 octobre 1794.

⁴ LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, INDIVISIBILITÉ.

Citoyen Représentant,

C'est à toi qui viens de te montrer l'apôtre de l'humanité en dénonçant les plus grands fléaux, c'est à toi à donner une nouvelle preuve de ton attachement pour elle, en concourant aujourd'hui avec nous, à

sentant qui s'efforçait déjà d'adoucir de son mieux les maux endurés par ses malheureux compatriotes, prit en mains la cause qu'on lui recommandait si chaudement; il obtint quelques jours

faire triompher la cause de la vérité, dans la personne de la veuve Bonchamps.

Nous l'avons dit à la Convention nationale et nous te le répétons, citoyen Représentant, si nous n'étions pas fixés à notre poste, tu verrais six mille patriotes te prier de les conduire à la barre de la Convention nationale, au Comité de Salut public, partout enfin où il se trouverait des hommes humains et justes pour réclamer la révision du procès d'une femme à qui on n'a rien à reprocher, et à qui au contraire la Patrie doit six mille de ses enfants; si une absence momentanée peut se pardonner en faveur de la cause de l'humanité, parle, citoyen Représentant, et nous volons près de toi.

Le citoyen Canel, qui connaît ta sensibilité et ta justice, nous a fait espérer que tu voudrais bien accueillir et faire valoir des réclamations aussi légitimes que les nôtres... Oui, citoyen Représentant, tu acquerras de nouveaux droits à la reconnaissance de la génération présente et de la postérité, en procurant à la Patrie et à nous le seul moyen d'acquitter notre dette commune envers la femme Bonchamps condamnée à mort par une Commission qui n'a jamais été instruite et qui n'a pas été à même de l'être, de l'action héroïque de l'infortunée à qui nous devons la vie.

Salut et fraternité

Au nom de cinq mille six cents patriotes,

HAUDAUDINE,

PAINPARAY, jeune, Godard, jeune, caporal au 5^e bataillon de l'Orne. ROMAIN.
DECHAUME, Godard, sergent-major au 3^e bataillon de l'Orne. MONNIER.
TAUPIER, F. MARION, M. HOURKRY, PARIS MAUCOMBLE, GILBERT.

Notre adresse : A Haudaudine, à Nantes.

A Nantes, 17 vendémiaire an 3^e de la République, une et indivisible.

Au Représentant du Peuple Loffical,
à Paris.

après un décret renvoyant au Comité¹ de législation la pétition des Nantais, pour qu'elle soit examinée et ordonnant de surseoir à l'exécution de la marquise. Dès le 5 brumaire suivant², les sollicitateurs attestaient encore l'existence et le nombre des prisonniers,

¹ 23 vendémiaire an III. — 14 octobre 1794.

« Plusieurs citoyens adressent à la Convention une pétition par laquelle ils réclament la révision du procès de la citoyenne Beauchamp (sic), condamnée à mort par la Commission militaire du Mans, pour des délits dont elle a été faussement accusée. Cette citoyenne a sauvé la vie aux pétitionnaires et à plus de six mille patriotes qu'elle arracha à la fureur des brigands de la Vendée. — La Convention charge le Comité de Législation de lui faire un rapport sous trois jours et suspend l'exécution du jugement. » (Séance du 23 vendémiaire an III. *Réimp. de l'Anc. Moniteur*, XXII, 236, Col. 2.)

LOI QUI SUR SEIOIT A L'EXÉCUTION DU JUGEMENT DE LA COMMISSION MILITAIRE ÉTABLIE AU MANS, QUI CONDAMNE A MORT LA VEUVE BONCHAMPS.

Du 23^e jour de vendémiaire l'an 3^e de la République Française une et indivisible.

« La convention nationale après avoir entendu la pétition des volontaires habitant la commune de Nantes, qui demandent la révision du procès de la veuve Bonchamps, condamnée à mort par jugement de la Commission militaire établie au Mans, à la suite des armées réunies de l'Ouest et des Côtes de Brest, le 17 germinal dernier, laquelle veuve Bonchamps n'a point été exécutée, étant enceinte; ils exposent qu'elle a sauvé la vie aux pétitionnaires et à six mille patriotes au mois d'octobre 1793 (vieux style) que les rebelles voulaient fusiller, renvoie la pétition au comité de Législation qui en fera son rapport dans les trois jours et cependant ordonne qu'il sera sursis à l'exécution du jugement » (*Collection Dugast-Matifeux et Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, V, 433).

La commission militaire dont il s'agit avait été instituée au Mans par arrêté des représentants Bourbotts, Prieur, de la Marne et Louis Turreau. Elle ne devait sous aucun prétexte s'écarter du quartier-général, à moins qu'elle n'y ait été autorisée. Elle suivit l'armée de l'Ouest et siégea successivement au Mans, à Laval, à Châteaubriant, à Savenay et à Nantes. Elle commença ses opérations dans cette ville le 9 nivôse an II (29 décembre 1793) et y resta en permanence pendant plus de quatre mois. Le nombre des délits militaires, dont elle connut, est insignifiant, elle s'occupa presque exclusivement de prendre les noms des prisonniers amenés à Nantes et de les envoyer sans autre forme de procès à la fusillade. Elle était nominalelement présidée par Antoine Gonchon, mais, en fait, le président en fut réellement François Bignon, capitaine au 2^e bataillon de Paris; d'où le nom de « commission Bignon » sous lequel elle est ordinairement connue. (Cl. A. Lallé : *La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*, 251, 254, 255, 280 et 281).

² 26 octobre 1794.

dans une nouvelle lettre au même Lofficial¹, où il priaient celui-ci d'agir auprès du Comité de législation.

Avec le récit de Mocquereau de la Barrie, ces deux derniers do-

¹ LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ. INDIVISIBILITÉ.

Les républicains qui ont été prisonniers dans la Vendée, délivrés à Saint-Florent le 18 octobre 1793, vieux stile.

Au représentant du peuple Lofficial.

Citoyen Représentant,

Nous venons de recevoir la lettre obligeante et fraternelle que vous nous avez adressée.

Jugeant votre cœur par le nôtre, nous comptons sur votre humanité et sur votre justice, et notre espoir n'a pas été trompé.

Achevez votre ouvrage, citoyen Représentant, la veuve Bonchamps mérite à tous égards que vous vous intéressiez par continuation à son sort.

Il n'existe dans la procédure aucune charge contre elle, aucuns témoins; on a sans doute supposé que, femme de Bonchamps, elle devait être coupable.

Malheureusement à l'époque où son jugement fut prononcé, nous ne fûmes pas appelés, nous n'en fûmes pas même instruits; certainement, d'après la réclamation et le témoignage de six mille patriotes sauvés par elle, les juges n'auraient pu douter de son attachement à la République et auraient prononcé en conséquence.

Nous attendons, citoyen Représentant, avec la confiance que de francs Républicains auront toujours dans la justice et la bienfaisance nationales, la décision du Comité de Législation sur le compte de la veuve Bonchamps.

Nous espérons que vous voudrez bien être près de lui l'organe de nos sentiments, comme vous avez bien voulu l'être près de la Convention nationale.

Salut, union, liberté, fraternité,
Au nom de six mille patriotes.

HAUDAUDINE, PARIS MAUCOMBLE, VIEL, ROMAIN, PAINPARAY, jeune, GODARD, sergent-major de la 6^e compagnie du 3^e bataillon de l'Orne, GODARD, jeune,

cuments écrits en entier de la main d'Haudaudine, absolument inédits jusqu'ici et la pétition elle-même sont bien la meilleure preuve que les républicains prisonniers des vendéens et sauvés par Bonchamps, ne gardèrent pas le silence sur l'événement qui nous occupe, ainsi qu'on l'a voulu soutenir². Le *Moniteur* lui-même s'est fait l'écho de ces déclarations librement portées, en mentionnant à plusieurs reprises les décisions de la Convention à ce sujet et les raisons qui les motivaient³. Lofficial parvint à faire traîner l'affaire devant le comité de législation jusqu'après le vote du décret d'amnistie du 14 frimaire an III⁴. Ce fut seulement le 29 nivôse suivant⁵ que Pons (de Verdun) présenta son rapport et que sur ses conclusions la condamnation fut déclarée nulle et non avenue et la mise en liberté ordonnée⁶. Lofficial, qui, pendant ce

caporal au 3^e bataillon de l'Orne. DUFOUR, gendarme. DECHAUME, MONNIER. C. BERTHELEMY, TAUPIER.

Nantes, 5 brumaire an troisième.

Notre adresse : Chez Haudaudine.

¹ Ces deux pièces dont l'importance n'échappera à personne, font partie de la remarquable collection des papiers Lofficial, aujourd'hui aux mains de son arrière petit-fils, mon vieil et excellent ami M. Charles Leroux-Cesbron, l'éru-dit éditeur du *Journal d'un conventionnel en Vendée*. Je suis d'autant plus reconnaissant à celui-ci de m'en avoir accordé la primeur, qu'ils sont destinés — je le sais — avec beaucoup d'autres correspondances non moins précieuses, à prendre place dans l'étude qu'il prépare en ce moment sur la Mar-quis de Bonchamps.

² Dieusaide : *Intermédiaire*, loc. cit. XXXII : 557.

³ Cf. notamment. *Réimp. de l'Anc. Moniteur* XXII, 236 et XXIII, 253.

⁴ 4 décembre 1794.

⁵ 18 janvier 1795.

⁶ La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur la pétition d'un grand nombre d'habitants de la commune de Nantes et de volontaires nationaux en faveur de la veuve Bonchamps, condamnée à mort par la Commission militaire établie au Mans, le 17 germinal dernier comme convaincue d'avoir suivi l'armée des rebelles de la Vendée avec des intentions hostiles, et à l'exécution de laquelle il a été sursis parce qu'elle s'est déclarée enceinte;

Considérant qu'il est prouvé que la citoyenne Bonchamps, à la suite d'une action, a sauvé la vie à un grand nombre de patriotes.

Qu'il est d'ailleurs conséquent au décret du 14 frimaire de la faire jouir de l'amnistie qu'il présente;

Décète que le jugement de la commission militaire établie au Mans, du

temps, avait été envoyé en mission près les armées d'Ouest, pour faire appliquer l'amnistie dans la région, eut la joie de rédiger lui-même, à Nantes, l'arrêté qui ouvrit à M^{mo} de Bonchamps les portes de sa prison⁷.

L'attestation fournie le 2 juillet 1817 par Haudaudine et plusieurs anciens prisonniers est le complément de leurs affirmations de 1794⁸. Dira-t-on encore aujourd'hui que c'est là un simple certificat de complaisance ? Que, persistant jusqu'au bout dans un généreux mensonge, ces libéraux, ces républicains, après avoir sauvé la vie de la femme, quand il y avait danger à le faire — j'y insiste — sont venus couvrir de fleurs la mémoire du mari, au moment où ils pouvaient tirer profit de leur condescendance ? Toute l'existence d'Haudaudine proteste contre une pareille interprétation de ses actes. Partout et toujours cet homme de bien eut une réputation méritée de loyauté intransigeante et sans faiblesse, telle que les tribunaux eux-mêmes déclaraient accepter sans con-

⁷ L'arrêté qui condamne la citoyenne Bonchamps à mort est comme non avenue et qu'elle sera mise en liberté.

⁸ Charge la commission des administrations civiles, de police et des tribunaux de l'exécution du présent décret. (*Réimp. de l'Anc. Moniteur* XXIII, 255).

⁹ La minute de cet arrêté très motivé et qui paraphrase le décret de la Convention, se trouve à sa date au Registre des arrêtés pris par le représentant Lofficial (*Collection Leroux-Cesbron*).

¹⁰ « Nous soussignés, habitants de Nantes, déclarons et attestons sur l'honneur, qu'ayant fait partie des prisonniers républicains qui se trouvaient, le 18 octobre 1793, entassés au nombre de cinq mille cinq cents environ, à Saint-Florent-le-Vieil où notre délivrance eut lieu le lendemain par l'armée républicaine, nous ne dûmes notre salut à cette fatale époque qu'au caractère noble et généreux de M. de Bonchamps, l'un des généraux de l'armée vendéenne, qui, peu d'instant avant sa mort, parvint par ses exhortations à contenir la fureur de ses troupes, et leur fit même la promesse la plus rigoureuse d'attenter à la vie des prisonniers, dont le sacrifice paraissait résolu.

Nantes, ce 2 juillet 1817.

HAUDAUDINE, PAINPARAY, MAUCOMBLE, F. MARION.

Ces signatures ont été légalisées par le maire de Nantes et par le préfet de la Loire-Inférieure (Chauveau : *Vie de Bonchamps* 279, 280).

trôle ses affirmations¹⁰. Il n'eut certes pas affirmé sur son honneur une chose qu'il eut ignoré ; ceux qui prétendraient le contraire seraient en contradiction formelle avec tout ce qu'on connaît de son caractère.

Il peut y avoir dans tous les récits que je viens de rappeler, il y a nécessairement, des divergences notables, au point de vue des détails. Mais la chose qui m'importe seule et que je veux retenir, c'est que tous ceux qui ont eu connaissance des raisons ayant empêché le massacre, en reportent l'honneur à Bonchamps.

Au demeurant, je ne fais aucune difficulté d'admettre que l'intervention des femmes des Mauges — de Saint-Florent, ou d'ailleurs — ait contribué à sauver les infortunés renfermés dans l'abbaye. J'admettrai même très facilement que le général, blessé, mourant, apprit le massacre qui se préparait, seulement par une démarche de ces femmes. Cela n'enlève rien à la grandeur de l'acte de Bonchamps lui-même et prouve simplement une fois de plus que nos grand-mères n'étaient pas les êtres féroces si complaisamment dépeints par certains écrivains. Il n'en demeure pas moins démontré que seul, « le héros de Saint-Florent » était capable, d'un mot, d'imposer grâce, en raison du « pouvoir magique » qu'il exerçait — sur les paysans. Nul autre depuis la mort de Cathelineau n'aurait eu pour ce faire un ascendant assez considérable sur les masses exaspérées qui se ruaient à l'entour des prisonniers¹¹.

¹¹ M. Dugast-Matifeux, l'érudit historien, ami et continuateur de Benjamin Fillon, m'a raconté, peu d'années avant sa mort, qu'il tenait de témoins oculaires le fait suivant : Le tribunal de Commerce de Nantes avait eu à juger une affaire dans laquelle il importait aux juges, pour éclairer leur religion, de consulter les livres de la maison Haudaudine. Celui-ci fut appelé à la Barre ; à son arrivée, le tribunal entier se leva pour lui faire honneur, puis déclara par jugement que les affirmations du Régulus nantais n'avaient pas à être contrôlées, car sa parole ne pouvait être mise en doute. L'assistance entière éclata alors en applaudissements et celui qui était l'objet d'une si belle manifestation fut reconduit solennellement jusqu'au parvis du palais de justice.

¹² « C'est ce pouvoir magique qu'exerçait sur les troupes la présence seule de ce général (Bonchamps), qui explique nos continuelles et étonnantes victoires. » (*Lettre écrite en 1817 par Soyer, major-général de l'armée vendéenne et rapportée par Chauveau : Vie de Bonchamps* 275).

Quant à Lescure, quelques historiens ont voulu le présenter comme le sauveur des prisonniers¹. Il était assurément bien capable d'un tel acte de magnanimité ; sa modération, son horreur du sang versé en sont une garantie, et j'ai déjà dit qu'il réprouva l'idée du massacre. Mais, s'agirait-il même de clore une polémique, que je ne vois pas exister d'ailleurs, entre sa veuve devenue marquise de La Rochejaquelein et Madame de Bonchamps², je ne saurais admettre qu'il ait été pour rien dans l'événement. Madame de La Rochejaquelein d'ailleurs l'a reconnu formellement³, elle a fait plus, puisqu'elle a déclaré que si elle avait ignoré l'ordre donné par Bonchamps elle n'éprouvait aucun doute sur ce fait si conforme au caractère héroïque, généreux et plein de douceur du général⁴.

Une fois sauvés de la mort, les républicains prisonniers eurent

¹ Notamment Berthre de Bournezeaux page 135 de son *Précis historique de la guerre civile de la Vendée* publié en l'an X et réédité en 1813 sous le titre d'*Histoire de la guerre civile de la Vendée*. Le même auteur, il est vrai, dans l'ouvrage plus complet, paru aussi en 1819 et intitulé : *Histoire des guerres de Vendée et des chouans* (3 vol. in-8°) a rectifié cependant en partie son assertion ; d'après cette nouvelle version ce sont Lescure, Bonchamps et plusieurs autres officiers qui « engagèrent le conseil » à faire grâce (II, 116). On a vu plus haut la réfutation de l'opinion Bournezeaux par Gibert.

² Comme le croit faire M. Chassin (*Vendée Patriote*, III, 219).

³ « M. de Lescure n'avait pu prendre aucune part à la délibération, il était couché par terre sur un matelas et moi assise dessus ; seule je pus l'entendre, quand on parla de tuer les prisonniers, dire entre ses dents : « quelle horreur ! et ensuite : Ah, je respire ! quand on eut décidé la grâce. » (M^{me} de La Rochejaquelein : *Mémoires originaux*, 271).

⁴ « On voit dans la *Vie de M. de Bonchamps*, parue après mes *Mémoires*, une quantité de certificats établissant que ce général apprit sur son lit de mort, pendant la délibération du conseil de guerre, le danger où se trouvaient les prisonniers d'être massacrés par une émeute de nos soldats, et qu'il fit aussitôt crier grâce en son nom ; il leur sauva ainsi la vie. Je n'ai aucun doute sur ce fait, si conforme au caractère héroïque, généreux et plein de douceur du général de Bonchamps, et à l'amour des Vendéens pour lui. Mais je l'avais ignoré, chose toute naturelle au milieu de l'affreux désordre de notre armée à ce moment et des soins qu'exigeait l'état de M. de Lescure. » (Note ajoutée en 1821 au manuscrit autographe de ses *Mémoires*, par la marquise de La Rochejaquelein elle-même et donnée dans l'*Édition originale*, publiée sur ce manuscrit, p. 272 note 1).

encore à subir des mauvais traitements de la part des paysans ; certains furent mis en liberté à peu près immédiatement, d'autres restèrent incarcérés jusqu'à l'arrivée des premières troupes patriotes qui les délivrèrent le 19 octobre sur les trois heures du matin⁵,

⁵ Cf. plus haut, le passage cité des *Mémoires* de Kléber ; — Mocquereau de la Barrie ; *Mes trois mois de prison dans la Vendée* ; Savary III 228 ; etc. Je demande pardon au lecteur de m'étendre peut-être plus que de raison sur le petit fait suivant, imputable à l'historien Savary, d'ordinaire plus circonspect et plus voisin de la vérité. Mais il me paraît instructif et bon à signaler, pour montrer avec quelle invraisemblable légèreté les écrivains, même les meilleurs et les plus sérieux, ont traité l'histoire de la Vendée. Savary, qui a eu entre les mains le manuscrit de Kléber, et qui en rapporte de longs extraits dans son ouvrage (*Guerre des vendéens et des chouans, contre la République française*), a singulièrement modifié la physionomie du récit de ce général, en mélangeant deux passages des *Mémoires*, absolument distincts l'un de l'autre et ayant trait à deux faits différents qui se sont produits l'un le 18, l'autre le 19 octobre 1793. Dans le premier passage, en effet, Kléber dit, en parlant de la marche des républicains de Cholet sur Beaupréau, le 18, après la bataille : « Nous rencontrâmes en route plus de 4000 prisonniers que nos braves venaient de délivrer à Beaupréau, rien de plus attendrissant que de voir ces pauvres victimes pâles, défigurées, nous crier de loin et avec une voix presque éteinte : Vive la République vive (sic) nos libérateurs ! bien souvent vive l'armée de Mayenne ! avec quel plaisir, ils serrèrent dans leurs bras leurs frères, qui venaient de les délivrer du plus misérable et du plus terrible esclavage ! » *Mémoires inédits* ce dernier passage, qui, dans le manuscrit du général, se trouve naturellement placé avant celui donné plus haut, en est séparé par une cinquantaine de lignes de texte au moins. Or voici ce que Savary publie comme étant le texte même de Kléber : « Nous rencontrâmes en route plus de quatre mille prisonniers. Rien de plus attendrissant que de voir ces tristes victimes pâles et défigurées nous crier de loin et d'une voix presque éteinte, vive la République !... nous apprîmes qu'ils avaient échappé à la mort, à la prière de Bonchamps, etc... » (II, 279). Puis, pour corser encore la chose, il ajoute en note cette réflexion : « ces prisonniers arrivèrent à Chollet le 18, et les historiens prétendent que dans la matinée du 19, ils tirèrent le canon de Saint-Florent sur leurs libérateurs. » (II, 278, note 2). Il faudrait pourtant s'entendre ! On n'a jamais accusé les prisonniers délivrés à Beaupréau, par les patriotes, le 18 au matin, et envoyés le jour même à Cholet, d'avoir assailli à coups de canon, le 19, de la terrasse de Saint-Florent-le-Vieil, les vendéens auxquels ils ne devaient aucune reconnaissance ; ceux auxquels on a, à tort ou à raison, imputé une pareille bassesse, ce sont les prisonniers enfermés dans l'abbaye, auxquels Bonchamps fit grâce de la vie et qu'Hauterive trouva sur place le 19 au matin. On se demande vraiment comment Savary a pu confondre ces deux épisodes bien distincts, lui qui était du pays et qui faisait partie de l'armée en qualité d'adjudant-

quelques-uns, qui avaient cherché à s'évader ou avaient même assailli leurs gardiens pour les tuer, furent fusillés¹. Il n'en reste pas moins acquis que l'intervention de Bonchamps sauva la masse

général attaché à Kléber. Ceux qui voulaient l'accuser de parti pris seraient presque tondés à le faire, après une pareille constatation.

Ajouterai-je que M. Chassin, in luit en erreur par Savary a lui-même rapporté le texte publié par celui-ci, comme venant de Kléber ; ce qui a amené l'héridit historien à confondre aussi les prisonniers de Beaupréau délivrés par les républicains, avec ceux que Bonchamps a sauvés à Saint-Florent (Cf. *Vendée Patriote* III, 212, 213).

« Quelques soldats bleus furent tués en punition d'une perfidie. Marigny venait de sauver toute l'artillerie, il était resté en arrière avec quelques hommes, pour assurer la fin de l'opération. Un groupe de prisonniers, dont quelques-uns ayant retrouvé des armes, croyant n'avoir affaire qu'à des malnards, se mit à tirer sur ceux qui venaient de les épargner. Marigny, furieux, se retourna et les fit tous massacrer. Ils étaient 60 ou 80. » (A. de Béjarry : *Souvenirs Vendéens* 98). M. Chassin (*Vendée Patriote*, III, 219) paraît trouver l'acte de Marigny particulièrement odieux. J'avoue ne pas partager son sentiment et penser que cet officier eut parfaitement raison d'exterminer sommairement des soldats, qui ne trouvaient pas de meilleur usage à faire de leur liberté retrouvée, que de commettre une félonie. M. Chassin affirme encore, en manière de conclusion à son étude sur « *Les prisonniers de Saint-Florent* ». Que la grande majorité de ceux-ci aurait été maintenue en arrestation et maltraitée. (Cf. *Vendée Patriote* III, 219). Il me semble avoir publié quelque peu à ce moment ce qu'il rapportait sept pages plus haut, au début du même chapitre, d'après Savary lui-même et non plus d'après Savary amalgamant à sa façon les textes de Kléber. — Savary en effet, dans un passage que j'ai donné plus haut, et après lui M. Chassin, rapporte que quatre ou cinq mille des prisonniers venant de Saint-Florent se présentèrent aux avant-postes républicains, à Beaupréau, le 18 octobre vers onze heures du matin. (Savary II, 212 ; — *Vendée Patriote* : III, 212). Or c'est seulement dans la matinée de ce jour-là que l'ordre de grâce fut donné. Si ces prisonniers avaient en le temps, avant onze heures ou même midi, de franchir à pied par des chemins abominables, les vingt grands kilomètres qui les séparaient de Beaupréau, il faut croire qu'ils avaient quitté leur prison de bon matin et que les paysans n'avaient pas eu beaucoup de temps pour les maltraiter. Enfin, s'ils étaient vraiment quatre ou cinq mille, il devait en rester peu, relativement, à Saint-Florent. Je sais bien que Mœquersau de la Barrie (*Mes trois mois de prison dans la Vendée* 42 43) déclare n'avoir recouvré sa liberté que dans la soirée du 18, que Kléber raconte que Hauteville trouva six mille prisonniers à Saint-Florent même, le 19 au matin. Ne faut-il pas, ainsi que je l'ai fait, conclure de toutes ces divergences de détails que bien certainement les républicains prisonniers furent délivrés successivement, à partir de l'ordre donné par Bonchamps et que les brutalités, s'il y en eut, furent le fait d'individus isolés et non de la masse des royalistes ?

des patriotes et que les vendéens respectèrent l'ordre de grâce. Assurément il serait préférable de pouvoir affirmer qu'aussitôt cet ordre proclamé les paysans témoignèrent à leurs prisonniers la douceur la plus magnanime. Si cela était, cette armée vendéenne déjà si grande par ses actions aurait été plus sublime à elle seule que tous les héros du monde. Il faut avoir le bon sens de convenir que ceux qui la composaient n'étaient que des hommes. Ces hommes que, sans y parvenir, on a voulu flétrir, en les appelant *brigands*, pouvaient bien, sur l'ordre d'un chef adoré, renoncer à leur vengeance, au moment où ils abandonnaient leur terre, leur pays, beaucoup leurs femmes et leurs enfants, pour se lancer dans l'inconnu. Mais s'ils faisaient à leurs ennemis grâce de la vie, ils ne pouvaient, dans leur multitude, tant disparate et si peu disciplinée, surexcitée par tous les malheurs qui l'accablaient, ils ne pouvaient, dis-je, empêcher des individus, emportés par leur propre état d'esprit, d'aller reprocher, même avec des violences, aux républicains qu'ils avaient sous la main, les malheurs épouvantables dont ces républicains et leurs amis étaient les auteurs. La chose est humaine et nous faisons de l'histoire, non de la légende.

Je dirai la même chose en ce qui concerne l'incarcération des prisonniers jusqu'après le départ du dernier vendéen. Je ne vois là qu'une mesure de prudence toute naturelle et que l'événement a bien justifiée. Les officiers royalistes ne devaient pas laisser circuler en liberté, au milieu de leurs soldats, ces patriotes, dont un grand nombre pouvaient courir au-devant de l'armée de Kléber. Informé de ce qui se passait à Saint-Florent, presser sa marche et procurer ainsi l'écrasement définitif des Vendéens. L'affaire, mal éclaircie jusqu'ici, des coups de canons tirés de l'esplanade sur les Vendéens réfugiés sur la rive droite ou dans les îles de la Loire, est une démonstration flagrante de l'utilité de cette précaution absolument élémentaire.

La grandeur d'âme, la miséricorde n'excluent pas la prévoyance. En arrachant à la mort les prisonniers patriotes, Bonchamps et ceux qui y contribuèrent ont accompli une grande action ; en gardant le plus longtemps possible ces mêmes patriotes hors d'état de nuire, les généraux vendéens, qui avaient alors le commandement, au-

raient rempli le premier et le plus simple de leurs devoirs de chefs d'armée. D'ailleurs on n'a jamais pu établir que cette incarcération prolongée et surtout les prétendus mauvais traitements qui l'auraient accompagnée eussent été infligés systématiquement au plus grand nombre. Haudaudine n'en a pas gardé le souvenir et Mocquereau de La Barrie, qui dit avoir recouvré sa liberté seulement à six heures du soir, le 18 octobre, ne fait nulle mention de pareils excès ; pourtant il s'étend longuement — on le comprend de reste — sur toutes les violences qu'il a subies pendant sa détention¹.

¹ Nul plus que moi n'admire Kléber. Mais il ne faudrait pas à propos de cruauté ou d'autre chose, dépasser le but cependant et l'exalter exagérément, même aux dépens de la vérité historique, comme le font certains écrivains, dans un sentiment de mépris exagéré pour des hommes de la valeur de ses adversaires. Il serait aisé de rappeler combien ce vaillant a subi l'influence des représentants en mission, dont la férocité allait à l'encontre de ses sentiments personnels, j'en suis convaincu. On pourrait, sans chercher beaucoup, rappeler, les cruautés inutiles tolérées, tout au moins, par lui et accomplies avec sa complicité, sinon d'après ses ordres, dans le Pays de Retz, notamment, au mois de septembre 1793, c'est-à-dire avant la délivrance des prisonniers de Saint-Florent. « Le Port-Saint-Père a été entièrement brûlé, à l'exception de sept ou huit maisons — écrivait, le 17 septembre, *Le Sant*, un patriote bon teint qui avait suivi l'armée. — Une maison servant d'hôpital aux brigands, qui avait beaucoup de malades, a été brûlée avec tous les malades. L'ordre est de ne point faire de prisonniers et s'exécute strictement. Il y a deux représentants du peuple à chaque division, qui font exécuter la loi... Enfin cette colonne s'est rendue maître de Saint-Philbert, en fusillant quelques brigands épars et brûlant des maisons. » (M^{le} de l'Estourbeillon : *Notes et documents inédits sur les opérations des armées républicaines au Pays de Retz en 1793*, p. 13). On voit que nous sommes loin de l'histoire des obus tombant sur des meules de paille et incendiant le Port-Saint-Père, comme le raconte Kléber dans ses *Mémoires*. Barère à la tribune même de la Convention parlant au nom du Comité de Salut-Public était obligé d'avouer : « D'ailleurs, comme la vérité est le premier tribut que le comité doit à la confiance dont la Convention l'a investi, il faut dire qu'une partie de nos troupes n'a pas conservé dans sa marche les mœurs que doivent avoir les armées de la République. — On a pillé à Torfou, en reconnaissant ce poste et, pendant le pillage, les soldats ont été cernés et très-fortement maltraités par les brigands » (*Rapport sur la Vendée*, lu à la séance de la Convention du 10 vendémiaire an II — 1^{er} octobre 1793). A Torfou comme au Port-Saint-Père, c'était Kléber qui commandait. Tout cela je le veux bien, c'était par ordre des Représentants ; mais les généraux exécutaient. On

Une fois obéi l'ordre donné par Bonchamps, il fallut songer à faire passer sur l'autre rive l'infortuné général. Quatre hommes le placèrent sur un matelas, dans un carrelet de pêcheur et, grâce à ce hamac improvisé, on put le transporter sans trop de peine sur un bateau, jusqu'à La Meilleraye¹. C'est là qu'il rendit le dernier soupir, presque en touchant le rivage. Je ne m'attarderai pas à discuter longuement les circonstances de sa mort, s'il fut blessé mortellement par un coup parti des rangs vendéens, ainsi que le prétendent certains historiens² ou même s'il fut empoisonné avec

se demande vraiment comment des hommes soucieux de leur honneur s'inclinaient humblement devant des volontés pareilles ! Voilà tout le secret des atrocités commises par les troupes républicaines dans l'Ouest. Si c'est là un effet de la subordination proclamée nécessaire de l'élément militaire au pouvoir civil, j'avoue à ma honte, ne pas apprécier beaucoup les bienfaits d'un pareil principe.

¹ Village sur la rive gauche de la Loire, dans l'île du même nom commune de Varades. Cette île n'est séparée de la terre ferme que par un bras de rivière alors absolument à sec et qui n'a d'eau que dans les plus fortes crues.

² Bonchamps fut tué par une balle sortie des rangs royalistes, au moment où il se tournait vers eux pour leur donner des ordres. Elle était partie de l'arme d'un autre, placé à dessein pour mettre à mort quelques chefs vendéens. On ne connut que plus tard le coupable. Au retour de l'expédition d'Outre-Loire, un soldat aperçut un papier imprimé dans la poche de son compagnon ; il s'en empara et le porta à son capitaine. Celui-ci remit la pièce qui était un passe-port, au général Stofflet, qui fit arrêter celui sur lequel le passe-port avait été trouvé. C'était un déserteur et, pressé vivement, il convint qu'il avait été envoyé parmi les royalistes pour se défaire de leurs généraux, et qu'il avait tué en effet M. de Bonchamps. Ce soldat fut à l'instant fusillé. Il se nommait Husson ou Lussou » (*Note ms. de la Fontenelle de Vaudoré*, à la Bibl. de Niort, citée par M. Chassin : *Vendée Patriote*, III, 222).

« Ma grand'mère, M^{me} de la Guérinière... s'empressa d'accourir près de lui (*Bonchamps à Saint-Florent*) et le trouva étendu sur un matelas. Quelques instants plus tard, elle lui présenta un bouillon et, à ce moment, se prit à fondre en larmes. Bonchamps, frappé de ce vif témoignage d'intérêt, saisit la main de ma grand'mère, et ajouta : « Ne pleurez pas, ma chère madame de la Guérinière ; je meurs de la main des miens. » « Ce fait m'a été souvent raconté par ma grand'mère, femme digne de foi. « Quelle a été la pensée de Bonchamps ? S'est-il considéré comme victime de la jalousie qui dévorait les chefs de l'armée vendéenne ? C'est ce qu'il ne m'a point été donné d'éclaircir. » (*Lettre écrite le 25 août 1858, par M. de la Guérinière, maire de Saint-Florent, à M. Eugène Bonnemère*

des confitures ou du lait, comme je l'ai moi-même entendu raconter à Saint Florent-le-Vieil, encore ces dernières années. Qu'il ait été tué par une balle égarée ou par celle d'un traître aposté parmi ses soldats, c'est possible à la rigueur, bien que je n'y croie pas ; qu'il ait été empoisonné, la chose me paraît invraisemblable¹.

Dans toutes les graves conjonctures, lorsque les masses voient disparaître subitement l'un des personnages dans lesquels elles ont placé leur confiance, qu'elles se figurent destinés à jouer, à leur profit, un grand rôle dans la suite des événements, elles sont toujours portées, à tort ou à raison, à croire cette disparition entourée de mystères et à lui chercher une cause surnaturelle ou criminelle. Elles ne peuvent admettre qu'un tel homme ait pu tomber comme un simple mortel. L'histoire du Monde, depuis les époques les plus reculées, est pleine d'exemples de cet état d'esprit, qui se perpétue de générations en générations. Pour ne parler que de faits tout près de nous, que n'a-t-on pas dit au sujet de la

et publiée par celui-ci dans *Les Guerres de la Vendée*, édition de la Société des Publications populaires, p. 180. M. Chassin l'a aussi reproduite dans sa *Vendée Patriote*, III, 222).

Avant ces écrivains, l'historien Beauchamp avait déjà dit : « Bonchamps n'était même pas exposé au feu de l'infanterie ; ce qui fit soupçonner que le coup était parti de la main d'un traître. » (*Guerre de la Vendée*, II, 90).

¹ M. Chassin paraît attacher quelque importance à ces opinions, et j'ai bien peur qu'ici il n'ait pas assez contrôlé la valeur de racontars sans portée. Si si je ne connaissais ses habitudes d'impartialité, je croirais presque qu'il a, en cet endroit, inconsciemment cédé à son antipathie non déguisée pour la collectivité des généraux vendéens et leurs idées, et qu'il ne serait pas mécontent de leur imputer un crime aussi odieux que l'assassinat de Bonchamps. Après avoir dit son doute, il imprime en effet cette réflexion : « Que ne peut-on supposer, d'après ce que l'on sait de bien prouvé sur Bernard de Marigny, le commandant de la grande armée, le plus implacable ennemi des bleus et sur Joly, le promoteur de la première expédition militaire des insurgés de mars, le siège des Sables, l'un et l'autre fusillés par leurs coréligionnaires, sur les ordres de Stoffet et de Charette, eux-mêmes rivaux acharnés ? » (*La Vendée Patriote* III, 223). On dirait qu'il s'est rendu compte plus tard du soupçon qu'on pourrait avoir en le lisant ; par une contradiction bizarre, il a ajouté la très juste réflexion suivante en note à la lettre de M. La Guérinière, citée tout-à-l'heure : « Il ne faut pas prendre pour de l'histoire ces historiettes, multipliées par les historiens légendaires, qui diminuent leurs héros en cherchant à trop expliquer leur simple mort dans les combats. » (*Ibid.*, note 1.)

mort des généraux Chanzy, de Miribel, Skobeleff, de celle du Prince Impérial, du comte de Chambord et de l'empereur Alexandre III, dont naguère l'Europe entière, angoissée, haletante, suivait l'agonie avec tant d'anxiété ? Quoi d'étonnant à ce qu'il en ait été de même pour les Vendéens, ces hommes au caractère à la fois défiant et crédule, portés à supposer autour d'eux des trahisons, en un pareil moment surtout, quand au milieu de leur détresse ils voyaient leurs trois principaux chefs blessés à mort presque en même temps ? Lescure aussi, ils le crurent victime d'un assassinat¹. Les « récits légendaires » s'appliquent indistinctement à lui et à Bonchamps jusque dans leurs détails, et, en cherchant bien, on en trouverait de même au sujet de d'Elbée. M. de La Guérinière affirme que sa grand'mère a entendu Bonchamps lui dire : « *Je meurs de la main des miens.* » Mais cette dame était-elle bien sûre de ne pas se tromper ? Son petit-fils écrit, d'après elle-même, qu'elle était troublée à la vue de l'état du général, au point de fondre en larmes. Si l'on réfléchit qu'à ce moment Bonchamps parlait déjà difficilement, on est amené forcément à douter. Dans ses souvenirs, M^{me} de La Guérinière a probablement confondu ce qu'on lui a dit alors, ou peu après, avec les quelques paroles prononcées par le blessé. Il ne faut pas non plus oublier que la lettre qui les relate a été écrite soixante-cinq ans après l'événement. Que si vraiment Bonchamps s'est exprimé de la sorte, je serais très enclin, pour ma part, à voir là un cri de découragement poussé par lui en envisageant la situation, où les agissements de certains membres du Conseil de guerre, l'avaient réduit, l'empêchant de faire sa diversion en Bretagne. Dans cet ordre d'idées, on comprend par-

¹ « Lorsque M. de Lescure fut blessé, ce fut par un transfuge, qui avait pris les armes avec les Vendéens. En 1791, cet homme était pris à Argenton le Château par les royalistes, qui le condamnèrent à mort, comme traître et espion. Au moment d'être fusillé, il déclara qu'il ne l'avait pas volé ; que c'étoit lui qui avait blessé à mort M. de Lescure à la Tremblaye. » (Comtesse de la Boudrie, *Souvenirs*, 81). Que l'on veuille bien comparer ce récit avec celui de La Fontenelle, qui précède, et l'on verra que c'est le même fort appliqué à deux personnages différents. On ne saurait dire que l'un des écrivains a copié l'autre. Les *Souvenirs* de la comtesse de la Boudrie ont été publiés seulement en 1890, époque à laquelle La Fontenelle était mort depuis longtemps.

faitement qu'il ait pu se dire, non sans raison, victime des siens ; car, dans sa pensée, son expédition sur la rive droite aurait écarté le désastre où il trouva la mort. M. de La Guérinière lui-même semble incliner vers cette interprétation.

Qu'importe, au demeurant, une discussion plutôt oiseuse. Ce qui est irréfutable, c'est que Bonchamps, qui parmi les autres généraux royalistes, tous si braves, s'était créé une place hors de pair par sa froide intrépidité et ses incomparables talents de stratège et de tacticien, a mis le sceau à sa gloire en sauvant les prisonniers républicains de Saint-Florent. Son nom demeure pour ce motif entouré d'une immarcescible auréole.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.



ÉTUDES HISTORIQUES BRETONNES

LES

PREMIERS BRETONS DU PAYS DE LÉON

Les premiers émigrés venus de la Grande-Bretagne que l'on découvre dans le pays de Léon ne semblent pas remonter au-delà des premières années du VI^e siècle. Voici d'abord une famille insulaire de noble race qui vient avec ses clients, ses serviteurs, coloniser cette curieuse langue de terre noyée entre les vastes estuaires d'Aber-Vrac'h et d'Alber-Biniquet (ou Aber-Benoît) et que l'on nommait originellement Plouédiner. Mais après s'y être établis, les chefs de cette famille se vouèrent tous, les uns après les autres, à la solitude anachorétique. Le père appelé Tudoghilus ne quitta pas, il est vrai, la péninsule de Plouédiner : mais il s'y construisit un oratoire « entre les fleuves Bazlananda et Doëna dont les flots mêlés aux flots marins baignent les deux rivages de ce *plou*¹ » Bazlananda ou Balanant est le nom primitif de la rivière d'Aber-Benoît, et Doëna celui de l'Aber-Vrac'h. L'oratoire de Tudoghilus, situé au bord et sur la rive droite de Bazlananda, s'appelait Castel-Gollob (*Castellum Collobii*) ; ce nom de *castel* indique un établissement plus important qu'un simple ermitage. Les trois enfants de Tudoghil, deux

¹ Le *plou* c'est la colonie primitive, tribu et paroisse à la fois, fondée aux V^e et VI^e siècles dans la péninsule armoricaine par chacune des petites bandes ou groupes d'émigrés qui venaient alors de la Grande-Bretagne chercher sur le continent un refuge contre les désastres de l'invasion anglo-saxonne qui ravageait leur île.

filz Goëznou et Majan, une fille Tudona, se vouèrent également à la vie solitaire et contemplative. Majan se contenta de passer le fleuve Bazlananda et se fixa sur la rive gauche en face de Castel-Gollob, en un lieu marqué encore aujourd'hui par la petite chapelle de Loc-Majan. Tudona alla à cinq lieues dans l'Est s'enfoncer dans la forêt *Douna* (la forêt *Profonde*) qui couvrait alors le territoire de Plouvien, Plabennec, etc., et Goëznou descendit plus bas sur la lisière de cette forêt, une lieue au nord de Brest : nous l'y retrouvons plus tard.

Un autre petit chef breton vint s'établir vers le même temps deux ou trois lieues au sud de Loc-Majan, dans le territoire de la paroisse actuelle de Lanrivoaré. Il s'appelait Romelius ou Romalius et sa femme Lætitia ; ces noms n'impliquent nullement une origine gallo-romaine, car beaucoup de Bretons portaient des noms latins ; Lætitia d'ailleurs n'est qu'une traduction du breton *Levenez*, et ce qui prouve que ce couple était breton c'est qu'il appela son fils *Guenhaël*, nom aussi breton que possible. Un jour que ce fils encore tout enfant, sept à huit ans au plus, jouait dans la cour (*atrium*) précédant la demeure de son père, le fondateur de Landevenec Gwennolé, faisant dans le Léon une expédition évangélique, vint à passer là avec plusieurs de ses moines ; il s'arrêta devant ce bel enfant et avec un bon sourire :

— Très doux fils, veux-tu venir avec nous servir Dieu sous l'habit monacal ?

— Très excellent père, je suis prêt à faire tout ce que tu m'ordonneras pour le service de Dieu.

Et l'enfant, sans rentrer à la maison, sans prévenir père ni mère, suit aussitôt Gwennolé. Celui-ci qui avait parlé par jeu à l'enfant, voyant sa constance à le suivre, veut le renvoyer à ses parents :

— Va, mon cher fils, je t'en prie, retourne dans la maison de ton père.

Mais Guenhaël s'y refusant absolument reste avec les moines. A la mort de Gwennolé (en 532), il fut abbé de Landevenec. Les

Exemples : *Patricius*, S. Patrice l'apôtre de l'Irlande ; *Mansuetus*, évêque des Bretons au concile de Tours de 461 ; *Paulus Aurelianus*, premier évêque de Léon ; etc.

chartes de cette abbaye disent qu'une terre appelée *Languenoc* (aujourd'hui Lanvenec), située au sud de Lanrivoaré, était le patrimoine de Guenhaël, par conséquent le domaine de son père ; c'est là que Gwennolé trouva l'enfant et exerça sur lui sans le vouloir ce phénomène d'attraction instantanée et irrésistible,

Ce ne sont là que des émigrations personnelles, particulières, dont chacune pouvait au plus donner lieu à la fondation d'un *plou*. En voici une autre importante venue dans le Léon vers l'an 510, comprenant plusieurs bandes groupées sous les ordres d'un *tiern*¹ de la Cambrie appelé Withur, qui débarqua vraisemblablement dans l'estuaire de Bazlanant (Aber-Biniquet), et fonda immédiatement au sud de cet estuaire un premier *plou* qu'on appela, je ne sais pourquoi, *Telmedou* (aujourd'hui Ploudalmézeau). Withur ne resta pas là longtemps, il marcha vers l'est, ses compagnons le suivant et formant çà et là sur la zone du littoral un certain nombre de *plou* jusqu'à la rivière de Morlaix ; là fut établi au bord de la mer, dans un sol rocheux, un dernier *plou* nommé en raison de cette circonstance le *plou* des Pierres, *Plou Meinin*, en latin *Plebs Lapidea*². On ne connaît ni le nom ni la situation des *plou* intermédiaires ; mais ils furent tous dès le principe placés sous l'autorité de Withur, formant ainsi une sorte de principauté qui justifie le titre de comte donné à ce *tiern*. Lui-même, amoureux du calme et de la solitude, s'installa dans l'île de Batz ; c'est de là qu'il gouvernait, ou laissait se gouverner tout seul, son petit état.

Mais par quelles raisons, quelles circonstances fut-il amené à mettre ce petit état sous la protection, sous le patronage, en même temps sous la suprématie du roi de Paris Childebart I^{er} ? Peut-être

¹ *Tigern* ou *tiern*, seigneur, prince ou roi breton, du breton *tig*, *ti*, maison, comme du latin *domus* vient *dominus*, le seigneur, le maître de la maison.

² Notre source pour tout ce qui regarde Withur et saint Paul Aurélien, c'est la *Vita S. Pauli Aureliani* écrite en 884 par Wrmoc, publiée en 1883 par M. Cuissart d'après un manuscrit de Fleuri sur Loire dans la *Revue celtique* V, p. 417 à 438. Il en existe un autre ms., écriture du XIII^e siècle, à la Biblioth. Nat. (lat. 42942), dans lequel le mot *Lapidea* est glossé en interligne par le mot *Meinin*, du breton *min* ou *men*, pierre. M. Cuissart (*Ibid.*, p. 441) indique par erreur pour glose de *Lapidea* le mot *Amcinin*, qui, si je ne me trompe, n'aurait aucun sens et qui n'existe pas dans le manuscrit.

arriverons-nous à le savoir. Il serait trop long de le chercher maintenant : ce qui est sûr (nous en aurons bientôt la preuve), c'est que, sinon depuis son arrivée en Bretagne vers 510, du moins depuis 518 ou 520, Withur lui-même déclarait gouverner ce coin de terre sous l'autorité et par la volonté de Childebert. Malgré toute la puissance de Childebert, si Withur était resté dans son île de Batz sans recevoir la visite de l'homme dont nous allons parler, nous ne saurions rien de lui, même pas son nom. Cet homme, c'est l'apôtre et le premier évêque du Léon, saint Paul Aurélien. Un personnage de notre histoire aussi intéressant, aussi vénérable, doit être abordé et présenté de face.

Paulus Aurelianus naquit vers l'an 480 dans l'île de Bretagne, dans la Cambrie, dans le Glamorgan, dans cette sorte de péninsule du Glamorgan formant la partie méridionale de ce comté, comprise entre la rivière du Taf (vers Cardiff) et celle de Neath, péninsule où existait une ville romaine appelée *Bovium* (aujourd'hui Boverton) ; en sorte que, cette presque île formant comme un large promontoire en breton appelé *Pen* (tête), combinant ce mot avec le nom de la ville, on appela cette région en latin *Caput Bovium* et en breton *Pen Ohen*, qui signifie à la lettre : Tête, pointe, promontoire des Bœufs.

Son père s'appelait Perphirius, deux de ses frères Potolius et Notolius, sa sœur Sitofolla : notez le contraste de ces noms bretons avec *Paulus Aurelianus* tout romain. — Elevé par saint Illud dans le monastère de Lan-Illud jusqu'à seize ans, à cet âge avec le consentement de son maître Paul Aurélien s'en va au désert mener la vie anachorétique jusqu'au moment où il reçoit la prêtrise, c'est-à-dire jusqu'à trente ans ; il forme alors un petit monastère composé de douze prêtres, dont il est le chef. Peu après il est appelé par le roi Marc Conomor à diriger le service religieux de son petit royaume, et au bout d'un ou deux ans (*aliquanto tempore*), quand ce prince veut lui imposer l'épiscopat, il s'enfuit en Armorique (vers 512-513). Il ne débarqua pas d'abord sur le continent, mais à l'île d'Ouessant dans une baie appelée, dit sa Vie, *Portus Boum* (Port aux Bœufs, aujourd'hui en breton *Pors al Eugenn*). Il est intéressant d'examiner la composition de la bande

émigrée qui accompagnait saint Paul. En premier lieu, les douze prêtres de sa communauté dont l'hagiographe a même soin de nous donner les noms¹. Quant aux moines non pourvus de l'ordre sacerdotal, saint Paul ne pouvait manquer d'en avoir avec lui, car il s'en trouvait toujours beaucoup dans les monastères bretons, mais comme ils étaient de moindre importance, on ne les mentionne pas. On se garde bien, au contraire, d'oublier les laïques : dans la compagnie de saint Paul il y en avait douze, nous dit-on, tous très nobles, tous neveux ou cousins du saint. Chacun des douze était évidemment un père de famille menant toute sa famille avec lui : vrai clan dont le saint était le chef. Enfin ces émigrants avaient à leur suite pour leur service bon nombre d'esclaves, de familiers : au bas mot, la bande entière devait comprendre une centaine de personnes.

Suivant l'hagiographe, les douze et même les quatorze disciples de saint Paul dont il donne les noms ont tous été célèbres par leurs vertus, tous ont mérité d'avoir des églises sur leurs tombeaux (*memorias*) et sous leur patronage (*basilicas*). Malheureusement, il ne nous dit à peu près rien de l'organisation de la communauté, si ce n'est que l'abbé avait sous lui une sorte de lieutenant qui exerçait en son absence ou par son ordre la maîtrise (*magisteriale officium*) sur tous les autres religieux, office analogue à celui du prieur claustral dans l'ordre de saint Benoît ; ce maître des moines, lors du séjour de saint Paul dans l'île d'Ouessant, n'était pas prêtre, il s'appelait *Quonocus* ou *Toquonocus*, nom où l'on ne peut reconnaître saint Tégonec, très honoré encore dans le Léon.

¹ Voici ces noms qui pour l'histoire et pour la philologie celto-bretonne méritent d'être recueillis : il y en a quatorze parce que, outre les douze prêtres, *Wrmnoc* nomme un diacre appelé *Decanus* et le maître des moines qui n'était pas prêtre et dont le nom avait une double forme : *Quonocus-Toquonocus*. Trois des prêtres avaient également des noms à double forme, savoir *Woednovius-Towoedocus*. — *Toetheus-Tochicus*. — *Hercanus-Herculanus*. Un quatrième possédait un nom et un surnom : *Toseocus cognomine Siteredus*. Les huit autres se contentaient d'un seul nom, les voici dans l'ordre où la Vie de saint Paul les range : *Jahoecius* (Jaoua), *Tigernmaglus*, *Gellocus*, *Bretoennus*, *Boius*, *Winniacus*, *Loecennanus*, *Chielus*. (Vit. S. Paul. Aurel. cap. xi, *Revue Celtique* V, p. 437).

Saint Paul choisit pour y établir son *lann*¹ un lieu arrosé par une belle source entourée de roseaux ; là il éleva un petit oratoire muni d'un autel de pierre (*cum altari lapideo*) autour duquel ses moines improvisèrent leurs modestes logis (*tuguria*). Cette place s'appelle aujourd'hui encore Lampaul (le *Lann* de Paul) ; c'est le bourg chef-lieu de l'île d'Ouessant. Paul n'y resta pas longtemps, quelques mois, un an au plus (*aliquantulum temporis*). Une voix divine vint bientôt lui ordonner de passer sur le continent pour y prêcher la foi chrétienne « à un peuple nombreux qu'il devait amener dans la voie de la vérité, dont il devait être le chef et le guide » Paul obéit de suite à cette voix et vint prendre terre sur la côte opposée à l'île d'Ouessant, au plus près du *plou* Telmedou. Il dut par conséquent aborder dans l'anse de Porsal et accosta d'abord un rocher appelé alors *Amach Du* qui pourrait bien être le *Roch Du* de Porsal. — Il établit son monastère dans les bois qui couvraient Telmedou, au lieu appelé aujourd'hui Lampaul-Ploudalmézeau. En même temps les laïques faisant partie de l'émigration s'établissaient çà et là aux alentours dans les sites qui leur plaisaient davantage ; un d'entre eux appelé Pierre, cousin du saint, installa son manoir, son domaine et son exploitation agricole dans le *plou* Telmedou sous le nom de la Villa de Pierre, en latin *Villa Petri*, en breton *Ker Ber*, nom qui subsiste encore aujourd'hui, toujours attaché au lieu de ce primitif établissement².

Paul Aurélien aimait fort son *lann* du *plou* Telmedou ; aussi y demeura-t-il plus qu'à Ouessant (*aliquanto tempore*), soit deux ans ou environ. Mais pour remplir la mission à laquelle l'avait appelé la voix divine, il fallait, s'il était possible, s'entendre avec le prince, le pouvoir quelconque qui régissait ce pays. Où trouver ce pouvoir ? Pour le découvrir saint Paul entreprend une sorte de voyage d'exploration, qui le mène tout le long du littoral du Léon jusqu'à l'extrême limite de ce pays sur l'Océan, vers l'est, c'est-à-dire, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Morlaix, où il trouva le *plou*

¹ *Lann*, monastère, colonie monastique fondée en Armorique par un groupe de moines bretons venus de la Grande-Bretagne.

² Kerber est en la commune de Lampaul-Ploudalmézeau, mais à 600 mètres seulement au nord du bourg de Ploudalmézeau.

Rocheux, *Plou Meinin*, et dans ce *plou* un guide pour le conduire près du comte Withur. Withur se trouvant alors dans l'île de Batz, Paul était allé trop loin vers l'est, il lui fallut revenir sur ses pas ; aussi sa Vie, nous dit-elle qu'en partant de Plou Meinin pour se rendre vers Batz, il suit un chemin public qui se dirige vers l'occident. Il trouva en état de ruine la forteresse romaine dans laquelle il devait établir plus tard le siège de son évêché. A ce moment il n'y fut pas longtemps et suivit son guide, avec qui il traversa en barque, entre Roscoff et l'île de Batz, le bras de mer nommé alors le *gué de Golban*.

Withur, quoique prince breton comme Gradlon, ne ressemblait nullement à celui-ci ; beaucoup plus christianisé et plus civilisé que lui, il vivait davantage par l'esprit ; le tracé du monde le lassait, il s'était aménagé dans l'île de Batz une petite retraite qu'il appelait son *Secret*. Paul l'y trouva occupé à faire une belle copie des Évangiles. Withur le reçut d'autant mieux qu'après s'être envisagés ils se reconnurent pour parents et s'embrassèrent avec effusion (vers 518¹). Preuve évidente que Withur et la grosse émigration venue à sa suite sortaient de la Cambrie et avaient probablement quitté l'île sous le coup des ravages et de l'épouvante semée de tous côtés par les incursions saxonnes qui suivirent la grande défaite des Bretons à Natanleag, en 508.

Il convient de noter ici les principales émigrations cambriennes qui ont colonisé le pays de Léon. Dans le premier quart du VI^e siècle nous en trouvons une autre presque aussi importante et tout à fait de la même origine, ayant pour chef un cousin de Paul Aurélien appelé Carenkinal, sorti lui aussi du pays de Penohen, « homme très puissant qui passa la mer avec multitude d'autres. » Outre les laïques qui suivaient Carenkinal, cette émigration comprenait une nombreuse troupe de moines ayant à sa tête un pieux abbé appelé Arthmaël (*Arzmaël*), nom qui est devenu en breton *Arzaël* ou *Arzel*, et en français *Armel*. Elle débarqua sur la côte

¹ Paul Aurélien ayant quitté l'île de Bretagne en 512-513, séjourna à Ouessant un an (514), puis deux dans son *lann* de Telmedou (515, 516), ensuite erré quelque temps sur le littoral du Léon, cette entrevue avec Withur peut être placée vers 517 ou 518.

ouest du Léon dans l'estuaire de la rivière Bazlananda ou Aber-Binignet (Aber-Benoît), et de là descendant au sud fonda un *plou* important, au centre duquel Arzmaël établit son *lann*, ce qui fit donner à cette colonie bretonne le nom, encore subsistant, de *Plou-Arzel*.

Pendant que Paul Aurélien et Withur, après s'être reconnus pour parents, échangeaient leurs impressions, leurs souvenirs, un curieux incident se produisit. Le gardien de la pêcherie établie par Withur sur la côte de l'île de Batz entra dans la demeure du comte et pénétra jusqu'à lui pour exhiber la double pêche merveilleuse qu'il venait de faire, tenant d'une main un saumon de taille monstrueuse, de l'autre une cloche en bronze d'un très bon travail qui avait fait sous les flots un long séjour, car l'anneau destiné à la pendre était tout plein de vers marins et notablement rongé, altéré, soit par ces animalcules, soit par l'eau de mer¹. Paul ayant examiné cette cloche ne put en retenir un sourire, Withur lui en demanda le motif :

— Le roi Marc Conomor (dit Paul), comme je vous le contais tout à l'heure, m'avait confié la direction du service religieux de son royaume (voir ci-dessus p. 428). Il avait dans son logis sept jolies cloches d'un son très doux, dont il usait pour appeler aux repas ses convives. Quand je le quittai pour venir en Armorique, je lui en demandai une à titre de bon souvenir. Il me la refusa... Eh bien, la voici. C'est Dieu qui me l'envoie par vous.

Withur s'empressa de la lui offrir. « Chez tous les peuples du continent latin, ajoute le biographe de saint Paul, cette cloche est connue sous le nom de *Longue-Faive*, en breton *Hirglas*² et, grâce aux mérites du saint, elle a par son application guéri bien des malades. » Ainsi s'exprimait, en 884, Wrmonoc. Mille ans après, c'est-à-dire aujourd'hui, la cloche existe encore. Elle est d'un alliage de cuivre rouge mêlé de beaucoup d'argent ; non fon-

¹ « *Clocam valde mirificam, cujus annulus, marinis plenus sanguisugis, perioratus atque ambesus erat.* » (*Vie. S. Paul Aur.* cap. xvii. *Rev. Cell.* V. p. 415.)

² *Hæc cloca per cunctos Latinorum populos Longifalva* (au-dessus de cloca, *Hirglas*) nomine noto vocitatur (*Id. Ibid.*, p. 416).

due au moule mais battue au marteau ; en forme de pyramide quadrangulaire avec deux grands côtés et deux petits ; hauteur 24 à 25 centimètres ; son ouverture dessine un quadrilatère long de 16 centimètres $1/2$ dans le sens des grands côtés, large de 11 centimètres dans le sens des petits¹. Relique vénérable de l'apôtre du Léon, elle est toujours à Saint-Pol, dans sa cathédrale.

La générosité de Withur envers saint Paul ne se borna pas à cette cloche ni même au texte des Évangiles qu'il venait de calligraphier dans sa retraite du *Secret*. Il lui donna aussi toute l'île de Batz et sur le continent une ancienne forteresse romaine dont les ruines n'étaient pas sans importance. Paul mit dans l'île son monastère principal, et dans la forteresse que l'on commença alors à appeler *Castel Paul*², une succursale indispensable pour mener à bien la tâche — entamée de suite, longtemps poursuivie par lui, — d'extirper de cette terre le paganisme qui y avait conservé de fortes racines. Œuvre ardue : Paul y dépensa d'abord beaucoup de temps et d'efforts pour un résultat médiocre. N'ayant pas le caractère épiscopal, l'autorité lui manquait pour rallier en faisceau toutes les forces chrétiennes et leur imprimer une direction unique ; elle lui manquait de même pour tracer aux laïques des règles de conduite et condamner les superstitions païennes.

L'une des Vies de S. Paul Aurélien nous montre le Léon habité par deux races diverses ; pour réunir ces deux races une grande autorité morale était nécessaire. L'autre Vie écrite par Wrmonoc n'a pas ce mot des « deux races », elle a mieux, car elle les met en face l'une de l'autre quand elle dit : « *Tous les habitants du pays, voyant que la religion chrétienne n'existait pour ainsi dire pas dans cette contrée*, allèrent avec leur chef Withur supplier Paul d'accepter l'épiscopat, afin de lui donner la force nécessaire pour convertir à la vérité tous ceux qui étaient dans l'erreur, pour leur imposer les mœurs prescrites par la vraie religion, et pour rétablir les droits de l'Église et du sacerdoce. » — Si « tous les

¹ Voir pour cette description *Vie des SS. de Bret.*, d'Albert Legrand, édit. 1837, p. 194, note 2.

² Aujourd'hui encore, pour les Bretons, Saint-Pol de Léon s'appelle *Castel-Paol*.

habitants du pays » faisaient une telle démarche, il est bien clair que la religion chrétienne « existait » et même fortement « dans la contrée. » Mais ici « tous les habitants du pays » veut dire « tous les Bretons », et si « la religion chrétienne n'existe presque pas dans ce pays », c'est que les Armoricaïns indigènes sont presque tous païens : c'est le *populus diversi generis* de l'autre Vie de saint Paul.

D'ailleurs on eut beau prier, insister, supplier, conjurer le saint : il fut inflexible. Comme au roi Marc il répondit à Withur¹ : — Avant d'accepter l'épiscopat, je quitterai ce pays. — Grand déboire pour toute la colonie bretonne, mais devant cette déclaration on n'insista pas. Withur, très fin avec sa douceur et sa piété, gardait encore un espoir. Un jour il alla trouver le saint et se prosternant devant lui comme Gradlon devant Gwenolé :

« Homme de Dieu, dit-il, depuis que le roi Childebert m'a donné, sous sa suprématie, le gouvernement de cette contrée, soit négligence, soit défaut d'envoyés dignes de confiance, soit toute autre cause, je n'ai eu avec lui, même par correspondance, aucune relation. Cependant pour régler plusieurs affaires j'aurais besoin de ses conseils. Je te donnerai une lettre contenant l'objet de mon message, close du scel de son anneau qu'il m'a remis comme marque de sa confiance. En voyant ce sceau il le reconnaîtra de suite, et tu me rapportera fidèlement ce qu'il aura répondu, soit de vive voix soit par écrit. »

Paul Aurélien ne voulut pas refuser ce service à Withur. Le message de celui-ci insistait sur la nécessité d'imposer l'épiscopat à Paul Aurélien et priait le roi de le renvoyer avec la dignité d'évêque de Léon. Peut-être Childebert n'avait-il pas un grand zèle pour la conversion des Armoricaïns. Mais comme ce nouvel évêque devait être sous la dépendance du métropolitain de Tours tout dévoué aux princes mérovingiens, le roi de Paris pensa que ce serait un agent de plus pour tenir les Bretons émigrés dans la ligne la plus convenable aux intérêts des Franks. Il entra donc dans les vues de Withur, et sans faire connaître au saint le message du comte, il lui adressa, sous forme de reproches, des plaisanteries un peu lourdes sur son défaut de charité et son

avarice, qui le portaient à enterrer son talent sans en faire profiter son prochain. Le pauvre Breton prenant ces reproches au sérieux ne savait où se mettre ; se jetant à genoux devant le roi, il se déclara prêt à toutes les satisfactions qu'on voudrait lui imposer.

— Alors, dit le roi, tu accepteras l'épiscopat.

Et mandant trois évêques qui se trouvaient de passage à Paris, il lui fit immédiatement donner, malgré ses protestations et ses larmes, la consécration épiscopale².

La juridiction du nouvel évêque, créée à la requête de Withur, comprit naturellement toute la région gouvernée par celui-ci, du Kellent ou rivière de Morlaix jusqu'à l'Elorn ; ses limites furent précisément celles gardées par le diocèse de Léon jusqu'en 1789. Cela résulte d'une tradition mentionnée par Wrmonoc, d'une forme aussi suspecte, je le crains, que les chartes de Gradlon du Cartulaire de Landevenec, mais dont il n'y a pas lieu de contester les indications géographiques. Selon cette tradition, Childebert aurait donné à saint Paul, pour sa menée épiscopale, cent trèves (*centum tribus*) ou domaines ruraux d'une contenance déterminée, répandus dans le pays de Léon proprement dit (*pagus Leonensis*) et dans le pays d'Ach (*pagus Achmensis* ou *Agnensis*), qui ensemble formaient précisément l'ancien diocèse de Léon. — Selon Wrmonoc, les chartes constatant ces donations étaient en 884 déposées sous la tête du saint dans son tombeau, et elles contenaient non seulement les noms des trèves données par Childebert mais tous leurs dénombrements. Si elles existaient encore, ces chartes n'enrichiraient peut-être guère la diplomatique mérovingienne ; mais pour la géographie historique de la Bretagne et pour la philologie bretonne ce serait un trésor.

Après cette histoire de la fondation de l'évêché de Léon, que l'on peut placer vers l'an 530³, il n'est plus question de saint Paul

¹ Tout le récit relatif à la consécration épiscopale de saint Paul Aurélien est dans la *Vita S. Pauli* de Wrmonoc, cap. xix, *Rev. Celt.* V. p. 45-472.

² Après son entrevue avec Withur en 518, le saint dut employer une dizaine d'années à fonder et consolider ses deux grands monastères de Batz et de Castel-Paul, à en créer d'autres, à combattre laborieusement le paganisme, en résistant d'autre part aux instances faites près de lui pour l'élever à l'épiscopat, — ce qui met la fondation de l'évêché de Léon vers 528 ou 530 au plus tard.

jusqu'à sa mort, sinon pour dire qu'il détruisit les temples des idoles¹ et il n'est plus du tout question de Withur. Il mourut probablement peu après, et sa petite principauté fut absorbée par le royaume voisin de Domnonée, beaucoup plus considérable, dont nous verrons ailleurs l'origine.

Saint Paul maintint dans l'île de Batz son principal monastère ; mais pour la facilité des relations il dut placer sur le continent le siège de l'évêché. Ce siège fut précisément son second monastère, enclos dans les remparts de terres relevés, réparés, de la forteresse gallo-romaine, que les Bretons appellent encore Castel-Paul : c'est aujourd'hui Saint-Pol de Léon.

Le rôle de Paul Aurélien fut essentiellement celui d'un apôtre et d'un fondateur d'églises. Apôtre il détruisit les sanctuaires, les simulacres de la superstition idolâtrique, il convertit tout ce qui restait de païens. Il organisa dans tout son diocèse le service religieux, construisant de tous côtés des églises et des monastères². Car la forme de son action, de son apostolat, de son organisation religieuse, fut constamment et complètement monastique ; s'il était une fois évêque, il était deux fois abbé (de Batz et de Castel-Paul) ; les fondations qui remontent à lui, qui portent son nom et dont le souvenir nous a été conservé, sont toutes des *lann* ; Lampaul d'Ouessant, Lampaul-Ploudalmézeu, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Guimiliau, ou des *mouster* ce qui est la même chose : Mouster-Paul en Plougar, etc.

Quoique la mission de saint Paul ait eu avant tout un caractère de propagande et d'organisation religieuse très déterminé, cet apôtre n'était nullement indifférent aux progrès de la civilisation matérielle. — Au milieu de la forteresse gallo-romaine où il mit le siège de son évêché, s'élevait un gros arbre creux renfermant une

¹ « *Destructa sunt igitur templa idolorum, Paulo doctore, per totam Britanniam* ». (*Vita S. Pauli Aurelii*, dans Boll. Mars II, p. 119).

² « *Destructis vero templis in cultu demonum fabricatis, diversas in circuitu ecclesias atque monasteria cultui divino mancipata construere jussit... Et quosdam volentes clementer ac benigne persuadens, quosdam autem nolentes districte feriendo corripiens, omnes tandem convertit ad veram fidei unitatem*. » (*Vit. S. Pauli, Aur.*, cap. xx, *Revue Celt.* V, p. 452). — Le fameux dragon vaincu par saint Paul symbolise la défaite du paganisme

énorme quantité d'abeilles : saint Paul, quand il vint là pour la première fois, prit soin de diviser cette masse d'abeilles en essaims, qu'il lança dans différentes directions pour envoyer ces agiles fabricantes de cire et de miel porter leurs dons sur tous les points du pays. — Il chassa et renvoya aux forêts un ours et un buffle qui menaçaient et grognaient parmi ces ruines, et dont il désespérait de réduire la férocité. Mais il n'en fut pas de même d'une truie sauvage ou plutôt d'une laie (*sus silvatica*) qui couchée en ce vieux *castellum* romain allaitait toute sa portée pendue à ses trayons. Touché sans doute de ses vertus maternelles, le saint se plut à la caresser ; sous ces caresses la sauvagerie de la bête s'amollit et fit place à la douceur des mœurs domestiques. De cette laie domptée par saint Paul sortit une espèce superbe, longtemps connue en Bretagne sous le nom de *race royale des porcs*¹.

En face de Paul Aurélien débutant par quatorze ans passés au désert, puis toujours itinérant, toujours agissant et, tout en gardant pour base de son action l'institution monastique, prêt à accepter tous les fardeaux, toutes les exigences, pour remplir le but assigné d'en haut à ses efforts : le triomphe de l'Évangile dans le Léon à demi païen, — en face de cette grande figure dont le mouvement et l'activité chrétienne sont la loi, plaçons, comme contraste, en ce même pays, un de ces vieux anachorètes fixés toute leur vie à la même place, absorbés dans la prière et dans la contemplation, les yeux perdus dans les profondeurs célestes, ignorant l'existence de la terre sur laquelle portent leurs pieds. Encore allons-nous voir ceux-là même, malgré leur extase, prendre leur part de travail, même matériel, dans l'œuvre de la colonisation bretonne.

Aux premières années du VI^e siècle, un couple d'émigrants bretons avait abordé sur la côte nord du Léon encore déserte, et la

¹ « *Sus silvatica, cum suis natis circa ejus ubera lac suggendo suspensis, per manum ejus una cum suis delinita, ita fuit cuncto jure antiqua feritatis expulso edomita, quasi ab annis prioribus fuisset domestica. Ex qua ejusque progenie innumera porcorum regii generis seges multos postea per annos est procreata*. » (*Vit. S. Pauli*, cap. xi, *Revue Celt.* V, p. 443).

pauvre jeune femme mettant au monde un enfant n'avait même pas eu là une goutte d'eau pour apaiser sa soif. Un riche Breton venu en ces parages quelques années après trouva le poupon si aimable qu'il en voulait faire son héritier; mais Goulven (c'était l'enfant) dès qu'il eut l'âge de raison, se tourna tout entier vers Dieu. — Tout jeune encore il se retire au désert; ce désert n'est autre que la place couverte de bois où ses parents (Glaudau et Gologuen) avaient jadis abordé. Là il bâtit une cellule de pierre basse et carrée, ce que les Bretons nomment un *Peniti*, pour y faire pénitence toute sa vie. Il s'enferme comme un reclus dans l'étroite enceinte de cette cellule¹, où il prie nuit et jour, — d'où il ne sort que pour processionner et faire de longues prières à trois stations et trois croix dressées par lui dans les profondeurs de sa forêt², — où il n'a pour toute société qu'un seul serviteur ou plutôt un compagnon de pénitence, saint Maden, qui ne cesse de prier et se macérer avec lui. — A ses autres macérations il joint le travail manuel et, comme tous les saints bretons de ce siècle, il tourne l'effort de son travail, contre les bois, les halliers, qui obstruent et stérilisent le sol. Quoique, livrés à leurs propres forces, Maden et son maître fussent pauvrement outillés pour une telle besogne, à force de temps et de patience ils finirent par nettoyer et mettre en culture un grand canton de la forêt voisin du Péniti, qu'on appela *Minihé sant Gouven*, Asile ou Domaine de saint Goulven³.

La fertilité de ce sol y appela bientôt des habitants qui continuèrent le défrichement de la forêt — car peu à peu arrivaient les émigrés bretons. Mais Goulven ne sortit pas pour cela de sa soli-

¹ Ce Péniti est représenté aujourd'hui par une chapelle de ce nom située à 200 mètres à l'ouest du clocher de la paroisse de Goulven.

² Selon M. de Kerdanet (édit. des *SS. de Bret.* d'Albert Legrand, p. 371 notes) l'emplacement des trois stations de saint Goulven était encore marqué en 1837 par trois croix dites en breton *Croaz Prat ar Vern*, *Croaz a Draon* et *Groaz ar Gouerven*.

³ Dans cet Asile était un domaine donné par Goulven à son fidèle serviteur et représenté aujourd'hui par le village de Ker-Maden, situé à un quart de lieue au sud du bourg de Goulven.

tude et ne lia de relations qu'avec un paysan appelé Ioncor⁴, rude laboureur qui remuait profondément le sol d'un *plou* voisin dit Plou-Enéour, récemment fondé dans le voisinage. Un jour Goulven s'adressant au fidèle Maden :

— Va trouver Ioncor notre ami, tu lui diras : Voici ce que Goulven te dit : « Pour marque de bonne et pieuse amitié, envoie-moi en présent la chose même que tu auras sous la main quand ton messenger t'abordera. » Toi Maden (continua Goulven), quoi que te donne Ioncor, tu l'en remercieras, et tu reviendras ici sans jeter un coup d'œil sur son présent avant d'être de retour au Péniti.

Maden trouva Ioncor défonçant la terre et conduisant sa charrue. Il fut d'abord fort embarrassé, n'ayant rien sous la main qui lui parût digne d'être envoyé à Goulven. Tout à coup se décidant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » dit-il; en même temps, prenant de chaque main sous le soc de sa charrue trois pleines poignées de terre, il les déposa dans le giron de Maden et lui dit de les porter à son maître. Maden part et se hâte. Bientôt il faut ralentir le pas. Sur sa poitrine il sent un poids qui l'opresse et fait craquer sa tunique. Il n'y tient plus, il jette sur le présent de Ioncor un coup-d'œil furtif. Les trois doubles poignées de poussière étaient devenues un gros lingot d'or. — Juste et véridique symbole des bienfaits portés à l'Armorique par les moines et les émigrés bretons. En détruisant les forêts, les brousses, les halliers, en défrichant et cultivant le sol, ils en tiraient des trésors. Vile poussière tant qu'elle demeurait inerte et inculte, — sous le soc de leur charrue cette terre devenait or.

Goulven le solitaire était-il prêtre? Rien dans sa Vie ne porte à le croire, selon cette Vie, il est vrai, on le fit dans sa vieillesse évêque malgré lui; mais on a, aux V^e et VI^e siècles, beaucoup d'exemples de laïques promus à l'épiscopat sans avoir passé par la prêtrise. Et d'ailleurs il fut si peu évêque. A peine eut-il ouï le bruit du monde, — assourdi par ce vacarme, effaré de la responsabilité de

⁴ « *Ioncorus*, quod nomen sonat *Mirans* » (*Vit. S. Gole.* § 14. Ce nom subsiste encore en Bretagne sous la forme *Joncour* et *Le Joncour*).

sa charge, il se démet et s'enfuit. Crainte d'être rattrapé par ses diocésains, il quitte le Léon et même la Bretagne d'alors, gagne d'un trait la Marche gallo-franke, se cache dans un coin perdu de l'évêché de Rennes le plus solitaire possible¹, construit un autre pénitenti et recommence dans une autre forêt sa rude — et délicate — existence d'ascète, d'anachorète, dont il ne saurait se passer.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

¹ On voyait naguère encore les ruines de son ermitage dans le bois de la Motte-Mérioul, paroisse de Saint-Didier (Ile-et-Vilaine). Voir d'Argentré, *Hist. de Bret.* édit. 1648, p. 40-41, et Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, III, p. 517-518, cf. I, p. 323.



AUTOUR DE L'AFFAIRE LA CHALOTAIS

JACQUES HÉVIN & LE DUC D'AIGUILLON

DOCUMENTS INÉDITS

1764-1768

Mémoire pour le sieur Hévin de la Thébaudière.

PREMIÈRE PARTIE

*Suite*¹.

Mes ennemis, au moment de voir échouer leur projet, mirent en usage de nouveaux moyens pour en étendre le succès ou pour justifier de l'entreprise qu'ils avaient faite. M. le Prêtre fut choisi et me dit dans une conversation chez lui, qu'il présomait de ma part une lettre au Ministre préalable, à la reprise que je comptais faire de mes fonctions ; et, sur ma réponse il me conseilla d'attendre par respect la lettre que m'écrivait le Ministre, et j'en eus la crédulité.

Assuré du parti que j'avais pris de temporiser en ce qui regardait la police, et assuré de la déférence à cet avis, le major Audouard s'occupe en secret à faire des charges contre moi à cette époque ; il ameuté les gens qui lui sont dévoués, il traîne les suppôts de son

¹ Voir la livraison de mai, ci-dessus, p. 330 à 336.

instigation chez M. Le Duc, les lui fait interroger. Ceux qui refusent de certifier des faits qu'avait arrangés l'imagination échauffée du major, il les menace de perdre leur état, comme le fut le nommé Poullain, concierge de la ville, il fait les plus effrayantes menaces à ceux qui révéleraient le résultat de cet interrogat (*sic*), enfin dans le moment même où M. l'intendant m'exhorte à temporiser, cet homme Audouard ose charger mon administration, il attaque de faux ma déposition, et l'a dit combinée à l'effet, dit-il, de jouer un rôle dans les affaires générales de la Province. L'époque de ces nouvelles charges est la même que celle de ma déposition à peu près ; elles sont faites sur mon projet de reprendre mes fonctions à la police et d'aller auprès du Ministre travailler à ma justification. C'est M. Le Duc qui entend les témoins, après avoir déclaré cette affaire, étrangère à sa partie, ne vouloir s'en mêler, et du ressort uniquement de M. l'intendant ; elles sont faites par le major Audouard, alors subdélégué de M. l'intendant ; lorsque ce magistrat m'exhorte à temporiser, elles sont évidemment ou récriminatives ou justificatives du procédé de mes ennemis qui jusqu'alors avaient pu négliger d'envoyer au Ministre des charges contre mon administration.

Dans le premier cas, elles me fournissent l'occasion de poursuivre par les voies de droit le major en présence de M. le Duc à la cour des Pères (*sic*), le major était, sans doute, sans droit ni qualité dans ses recherches dès que cette affaire était étrangère à M. le Duc, et que le major n'avait point d'ordre de M. l'intendant dont il était encore subdélégué. Or, M. l'intendant ne pouvait lui en avoir donné, dès que ce magistrat m'exhorte à temporiser et qu'il vient nouvellement d'écrire à la communauté de Rennes n'avoir nulle connaissance de mon affaire : il répondait par cette lettre aux officiers municipaux qui l'avaient prié de s'intéresser à moi. Donc le major était sans droit ni qualité, et justement exposé à mes poursuites : mais en lui supposant les ordres d'agir, il était incompétent, et il devait se récuser, il ne pouvait connaître de mon affaire, dès que j'avais déposé de lui, et de plus, à raison de l'ancienne inimitié. J'en usai ainsi à l'égard de sa destitution qu'on m'avait chargé de poursuivre ; je me suis recusé moi-même. Au surplus, en le sup-

posant compétent à faire ces diligences, il devait attendre les plaintes et non pas les provoquer.

Dans le second cas, c'est-à-dire celui où l'on aurait négligé d'envoyer des moyens contre moi relatifs à mon administration, je demeure d'autant justifié, et en faisant tomber les inculpations relatives aux soupçons sur les états de dépenses comme je le puis faire, l'ordre du Roi doit tomber de droit. La précipitation avec laquelle ces charges ont été faites sans savoir les motifs dont j'eusse pu me servir pour ma justification, sur un ordre exécuté depuis 21 mois et le mystère (*sic*) qu'on voulait qui eut été gardé de ces recherches, toutes ces réflexions dénotèrent assez volontiers que les démarches de mes ennemis en cette rencontre étaient particulièrement pour leur justification.

Au surplus l'intérêt qu'on a pris, et l'artifice employé près de moi pour m'empêcher de reprendre mes fonctions à la police, la violence d'une autre part auprès des supports de cette instigation pour leur faire convenir ce qu'ils refusaient de certifier, les circonstances où ces charges ont été faites décèlent la récrimination. En effet, on ne fait pas en 1766 des recherches nouvelles contre moi, lorsque je réclame une partie de mes droits du commissaire du Roi et que je borne mes démarches dans la Province pour ma justification ; en 1767, au contraire, que j'ai déposé de l'entretien du Major chez moi, et que je porte mes regards jusqu'au pied du Trône pour la reprise de quelques autres de mes fonctions, et pour ma justification, cette épée suspendue sur ma tête pour toute espèce de démarche indiscrete vient fondre sur moi, et j'essuie de nouvelles persécutions. D'un autre côté, privé en 1766 de mon état à la ville pour ces soupçons que je n'ai pas voulu démentir par les faits contre M. de la Chalotais, et l'on marque la cause de ma disgrâce par des reproches sur mon administration ; de même en 1767 on veut me punir de la déposition dont on s'est plaint, on attaque par une suite de procédés mon administration, et l'on veut me priver de mon état à la police, c'est donc toujours le même plan d'attaque et de défense, le même bras qui me poursuit et le même esprit qui fait agir aussitôt qu'il retrouve des causes relatives à lui.

Mais de ces nouvelles démarches faites contre moi, il résulte deux

conséquences aussi importantes l'une que l'autre ; la première est qu'au jugement même de mes ennemis, l'ordre du Roi ne pouvait m'être opposé comme une barrière à la reprise de mes fonctions à la police et que leurs moyens contre moi étaient trop faibles pour maintenir l'exécution des ordres du Roi du 9 mars 1766. En effet, s'ils n'avaient pas été convaincus de cette vérité, ils n'en auraient pas appelé à de nouveaux moyens contre moi, et ils n'eussent pas eu besoin de ruses à cette dernière époque pour m'arrêter dans mon projet, ils n'étaient pas, assurément, assez bien intentionnés pour moi, pour m'empêcher de faire une faute, si la reprise de mes fonctions à la police m'eut exposé.

La seconde conséquence qu'il résulte du procédé de mes ennemis, est la preuve des vérités que contient mon rapport sur l'entretien du Major chez moi, et qu'il attaque ; il me menace à cette époque d'une épée suspendue sur ma tête pour toute espèce de démarche indiscrette. Je dépose, je m'adresse au Ministre pour ma justification : les menaces du Major se réalisent, n'est-ce pas par un effet involontaire vérifier le projet de m'empêcher de tendre à ma justification et justifier tout le contenu dans mon rapport. Il est indivisible ce rapport et il a précédé l'effet des menaces ; tous ces faits vont prendre un nouveau degré d'évidence, en avançant dans le récit de quelques autres pratiques du Major et de ses adhérens (*sic*).

Les charges closes, on détache sur le champ deux particuliers pour me prévenir du contenu de ces charges, de leur horreur, et les supplots des précautions qu'on avait employés. Le s' Arrôt, quoique étranger aux opérations du cabinet où se tramait ma perte, le s' Arrôt que je ne nommerai que parce que c'est de lui que je tiens ma plus forte connaissance, me vient successivement deux fois dans le même jour, et je vais rapporter en substance le résultat de sa conversation.

« Vous êtes un homme perdu, les charges contre vous doivent partir demain, craignez un enlèvement de votre personne, la perte de votre État, il ne vous reste qu'une ressource, c'est celle de faire à l'instant démission de vos offices, je suis chargé de pouvoirs suffisants pour la recevoir, et vous assurer qu'en ces conditions, les charges contre vous seront supprimées. »

Le témoignage de ma conscience me fit pour la seconde fois résister à la tentative de faire sceller une honte de ma propre main ; je jugeai bien que les dernières inculpations étaient encore trop faibles pour servir utilement les vices que l'on se proposait depuis si longtemps, puisque l'on avait besoin de recourir à des tempéraments et à des menaces ; cependant je pris le parti de la fuite pour mettre ma liberté à couvert et celui en même temps d'écrire à M. le comte de Saint-Florentin pour le supplier de ne pas se laisser prévenir avant de m'avoir entendu.

Le 29 décembre dernier arriva enfin la réponse du ministre aux deux lettres que j'avais eu l'honneur de lui écrire, elle est exactement dans l'esprit que l'on avait de donner de l'exécution à l'ordre du roi, et de l'étendre jusque sur mes fonctions de Police. Ce ministre m'accorda, d'une part, l'agrément que j'avais demandé à M. le duc d'Aiguillon et à M. Dagai de venir travailler à ma justification, et de l'autre il me donna la faculté de me rendre à la suite de la Cour où il promet de m'entendre sur les soupçons qu'on peut avoir sur mon compte.

Quoique les peines ne s'étendent point qu'il n'a été rien prononcé sur l'exercice de mes fonctions à la police et que Sa Majesté n'a même pas cru l'avoir à faire depuis les nouvelles charges faites contre moi, les facultés que me donne le ministre de travailler à ma justification avec l'assurance d'être entendu, suspendent néanmoins la reprise de ces fonctions et doivent suspendre tout homme délicat, du moins jusqu'à ce qu'il se serait présenté pour être entendu, qu'il est servi ses moyens et placé dans le cas de l'absoudre par la poursuite de ses délateurs, ou dans la circonstance présente, par le silence du ministre sur les accusations ou délations.

Au moment où je préparai mon départ pour me rendre auprès du ministre, il m'est rapporté que l'on fait mes charges vendibles (*sic*), que les conditions en sont faites au sieur Gravé, et que je vais porter dans le cabinet du ministre la démission que j'avais refusé de donner volontairement de mes offices.

Ce n'est donc plus un doute que le parti était pris de me déposer à quelques prix que ce fut, et mes ennemis, s'érigeant en juges

sur mon état, n'attendent pas même pour en disposer la décision du ministre ni du roi, et commencent d'abord par s'assurer d'un acquéreur ; leur crédit et la crainte de voir prendre encore les moyens dont je devais user pour ma justification et pour éclairer la religion du ministre sur l'origine et les suites de cette affaire comme une preuve nouvelle du désir qu'il m'avait supposé de vouloir jouer un rôle dans les affaires générales, ces différentes considérations me décidèrent encore à temporiser sur l'entreprise de ma justification.

La communauté impatiente de ne pas voir le terme de mes malheurs, prévint au mois de juin dernier mes démarches auprès du Ministre, et elle écrivit à toutes les puissances auxquels (*sic*) les intérêts de la Province sont confiés pour les supplier d'interposer leurs bons offices auprès du Roi à l'effet de voir révoquer cet ordre si fatal à mon repos et à ma fortune. De mon côté, j'ai depuis, servi les moyens de ma justification sur tous les objets qui sont venus à ma connaissance, tant par rapport à l'affaire générale de la Province où l'on a cherché à me compliquer (*sic*) à deux différentes époques, que relativement à mon administration qui a essuyé de pareilles épreuves à deux différentes reprises ; j'ai demandé qu'au cas qu'il restât (*sic*) quelque incertitude sur mon compte, qu'il me fut donné connaissance de mes accusations et de mes accusateurs, ou du moins d'être renvoyé dans les tribunaux de justice ordinaire ; au Présidial de Rennes où mes causes tant civiles que criminelles sont commises en ma qualité de maire selon les réglemens et ou par le feu d'une instruction légale je puis me laver publiquement des accusations téméraires dont on a pu charger mon honneur ; enfin je me suis présenté aux audiences du Ministre pour être entendu, mais j'ai suffi, il est saisi de mes moyens, et dans lesquels je fais voir en finissant que des dernières accusations il ne reste même rien qui puisse arrêter mon projet de reprendre les fonctions dont l'ordre ne m'a point privé, et dès que le ministre tarde de prononcer sur mon sort, je suis en droit, dans les circonstances actuelles, de croire que mes accusateurs, sont à ses yeux, plus coupables qu'ils n'avaient voulu me le faire paraître.

Privé de mon état depuis près de trois ans, je le suis de la ma-

jeure partie de mon revenu, je suis d'ailleurs épuisé par les dépenses considérables où m'a jeté cette malheureuse affaire, et mes facultés ne me permettent plus de faire de nouveaux frais. Dans une position aussi triste, je me vois donc forcé d'abandonner pour un temps les suites d'une affaire qui m'importe le plus de me contenter d'une partie de l'état auquel j'étais attaché.

Parce qu'il me fournissait, plus que tout autre, l'occasion de servir le Roi et la Patrie, et je ne vois enfin, d'autre parti à prendre que celui d'aller m'occuper à cette portion que la première douleur avait suspendu au moment de l'ordre fatal et qu'il m'a laissé comme un moyen pour regagner la confiance, plus certain que celui de l'éclat par la poursuite de mes ennemis et par la voie de l'impression de tous ces moyens de justification.

SECONDE PARTIE

Premières accusations

Soupons d'avoir administré les états de dépense que coûtait à la communauté de Rennes l'entretien de l'hôtel du commandant formés sur mon état à la ville et renfermés dans l'esprit de M. le duc d'Aiguillon : 1° par le refus de la communauté de me consentir alors ses témoignages de sa reconnaissance pour être adressé à M. le duc ; 2° par la déclaration hasardée du trésorier de la ville aussi accusé d'avoir ouï dire à M^e. de Kersalaun et de Montreuil tenir un état de ma main ; 3° par mon refus de démentir la conduite qu'on me supposait en donnant des faits contre M. de la Chalotais.

La preuve que ces soupçons ont été les seuls motifs de ma disgrâce c'est : 1° que je porte des témoignages de confiance de M. le duc, jusqu'au moment, pour ainsi dire où ces soupçons ont pu prendre naissance ; qu'à cette époque même, j'ai été exclu de la table de M. le duc, lorsque j'étais invité à toutes les autres et notamment à celle de M. l'intendant ; 2° que j'ai été obligé de laver ces soupçons à cette époque encore, en écrivant à MM. de

¹ Dans cette deuxième partie, je n'ai retenu que les accusations qui m'ont paru intéressantes.

Kersalaun et de Montreuil et dont j'ai fait mention des lettres dans mon mémoire au Ministre ; 3° par l'entretien du major chez moi au commencement de 1766, et dont la vérité du rapport se trouve vérifié par les pronostics qu'il contient, et qui se sont réalisés depuis le rapport, lequel rapport, eut pû encore être justifié par différents témoignages si ma politique n'eut cru devoir se taire en cette partie.

R. Il est injuste de me rapporter la connaissance donnée de ces états : 1° parceque l'on ne pourra jamais administrer la preuve qu'ils sont de mon fait ; 2° parcequ'ils sont à la disposition de tout le monde, ils sont au greffe de la ville, à celui de l'intendance et chez le trésorier de la ville ; 3° parceque le S^r Boucher a été démenti par lettres des Magistrats que l'on vient de citer, il n'avait hasardé ce propos que pour sa justification et dans le secret du cabinet. Enfin parceque j'ai fait ce qu'il a dépendu de moi pour démentir ces soupçons par la lettre que je me suis efforcé de faire signer aux officiers municipaux en témoignage de leur gratitude.

Autres chefs imaginés pour faire illusion sur les motifs de l'ordre du Roi et relatifs à mon administration

Le caractère des accusations suivantes, le mystère que l'on s'est obstiné à m'en faire et les autres pratiques mises en usage, l'époque où elles ont été faites, savoir plus de 4 ans après la date des faits, au moment des révolutions de la province directement sous un autre intendant, après la mort de M. le Bret témoin de ma gestion, sans jamais s'être élevé contre. Enfin l'entretien encore du Major, tout décèle que ces moyens n'ont été qu'un prétexte pour me punir des soupçons dont on vient de parler.

II

Négligence dans mes devoirs ou absences fréquentes. R. Le témoignage de la Commune (*sic*) celui de mes supérieurs suffisent pour me justifier de cette accusation. D'ailleurs les charges de maire créées, le plus souvent, avec celles de lieutenant de Sa

Majesté dans les villes de l'intérieur du Royaume, l'ont été avec toute espèce de compatibilité d'état et de domicile, et M^e Baillon, mon prédécesseur, a été tout à la fois maire de Rennes, Intendant domicilié de la Rochelle, et souvent absent pour ses affaires personnelles sans qu'on lui ait fait un crime.

III

Il y a eu collision entre le député de la ville à la suite du procès des octrois et le s^r Le Boucher, fermier des dits octrois, et j'en ai tiré avantage : la preuve de ce fait résulte : 1° d'un certificat qu'a dû donner l'avocat du fermier qui atteste n'avoir besoin de le faire étant d'accord avec le député ; 2° cette preuve résulte du silence qu'a gardé le député sur les soumissions qu'il avait à plus haut prix que celui auquel le bail a été porté ; 3° d'un acquiescement que le député a donné au jugement rendu. On se sert encore de quelques autres moyens de la même espèce comme propos vagues rapport de malignité du sieur de Coniac, témoin récusable et récusé d'avance par la loi, mais on ne connaît pas encore parfaitement ces derniers moyens.

R. — Pour repousser victorieusement cette accusation qui n'est que trop spécieuse, il est important d'établir les qualités des parties, mes pouvoirs, rétablir en substance la cause et jeter les yeux sur le compte final que j'ai rendu à la communauté le 9 août 1762, aussitôt ma gession finie. Enfin réfléchir sur l'époque où m'est faite cette accusation, et l'on verra si réellement elle est le motif de l'ordre du Roi le 9 mars 1766.

J'étais député de la Communauté de Rennes à la suite de différentes affaires qu'elle avait à Paris : 1° pour celle qu'elle avait au Conseil par opposition au précédent arrêt rendu en icelui qui réduisait le bail des octrois pour toutes charges 90 000 liv. au lieu de 114 500 liv. prix de l'adjudication.

Mes premiers pouvoirs furent réduits à solliciter pour la Communauté ses requêtes et mémoires dans l'affaire des octrois, et c'est sous ceux-là que le Conseil m'a connu par délibération du 18 novembre 1761. Elle accrut mes pouvoirs sur cette partie, elle

m'en donna de généraux et dont je me suis servi pour son plus grand avantage.

2° J'étais chargé par la Communauté d'opposer aux lettres de provisions que sollicitait le s^r Le Boucher de la charge de trésorier de la ville. La Communauté me donna encore quelques autres affaires ; je m'en suis acquité, mais comme elles n'ont point de relation à celle-ci, il n'en sera pas fait mention.

L'opposition aux provisions du s^r Le Boucher, éleva un procès effroyable au Parlement de Rennes entre l'acquéreur et le résignataire. D'un autre côté l'opposition en elle-même exposait le Conseil de la Communauté aux plus grands événements, parce que cette opposition ne pouvait se soutenir dès que la Communauté n'aurait pas les facultés de réunir à un corps cet office, et M. l'Intendant, alors à Paris, n'eut rien de plus pressé que de me charger d'arranger cette affaire avec le s^r Le Boucher.

Je fus conduit par l'avis des avocats, dont les différentes consultations furent déposées au bureau de la ville avec mon compte rendu, le parti qui me fut indiqué, fut celui de me laisser forclore, afin de n'avoir pas l'air de demander grâce et de voir le s^r Le Boucher à l'effet de lui représenter qu'il n'eut pas été honnête, en entrant dans une compagnie, de l'écraser par une demande de dommages intérêts. Je piquai sa générosité et la preuve que ce parti a été agréable à la Communauté et à M. l'Intendant, c'est que je n'ai jamais eu de reproches sur l'évènement.

Pour traiter avec le s^r Le Boucher, comme je viens de le dire, il fallait se voir, le s^r de Conniac, qui alors ne quittait point ma maison, vit le s^r Le Boucher venir me rendre ce que l'honnêteté lui dictait à mon égard, mais ces démarches n'étaient relatives qu'à l'affaire de l'opposition, et c'est une méchanceté que de les rapporter à l'autre objet ; la preuve contraire est que la collusion dont on parle n'était pas nuisible dans l'affaire des octrois, que le fermier et moi avons aussitôt cessé de nous voir, et qu'il ne m'a jamais pardonné la perte de 17,500 l. que je lui ai fait faire sur l'arrêt qu'il avait obtenu et que j'ai fait réformer.

L'affaire des octrois avait essuyé différents jugements et toujours au désavantage de la Communauté. Lorsque je me chargeai d'aller

la solliciter, le dernier arrêt était tout de la main de M. le Contrôleur général en marge des requêtes des parties, il avait été rendu en marge des requêtes de M. l'Intendant, et ces premiers échecs prouvent d'abord que la cause était au moins douteuse, qu'elle avait été examinée de près et il est injuste de m'en faire reprendre des événements.

IV

Qu'il a été refusé un passe-port dans les bureaux du s^r Hévin à un soldat ou matelot faute d'avoir 24 s.

Deuxième et nouvelles accusations dont le 1^{er} chef est encore relatif aux affaires générales de la Province et sur la cause des nouveaux désagréments que j'ai essués.

Ma déposition sur l'entretien du Major chez moi au commencement de mars 1766 a été combiné pour jouer au rôle dans les affaires générales de la Province : elle est fause en elle-même.

R. — Lorsque je fus frappé de l'ordre du Roi, ma famille vint prendre part à ma disgrâce, et m'interrogea d'amitié sur les motifs qui pouvaient y avoir donné lieu. Je rapportai la conversation antérieure du Major, antérieure de quelques jours à cet événement. Le chevalier du Nodai, mon cousin, fit part à quelques autres des offres que le major m'avait faites et en 1767 lorsque le Parlement informa des faits relatifs aux magistrats dont le Roi a déclaré l'honneur n'être point compromis, le chevalier du Nodai fut indiqué au substitut du Procureur-Général par le sieur du Breuil, que je connais pas. Le s. du Nodai m'indiqua, et je ne nommai personne dans ma déposition, je n'indiquai pas même d'autres témoins du même fait que je connaissais. Je n'ai donc pas combiné cette déposition pour nuire ; les pronostics qu'elle contient et qui se sont réalisés, justifient des vérités qu'elle renferme, et le témoignage qui pouvait y être ajouté en constaterait de plus en plus la vérité.

Autres chefs. — Relatifs encore à l'administration du s^r Hévin imaginés pour se venger de sa déposition et des démarches qu'il

faisait alors près du Ministre, démarches qui lui avaient été défendues dans l'entretien du Major du commencement de mars 1766

II

Le s^r Hévin a pris un intérêt particulier dans les adjudications à la charge de la ville et notamment à celle faites au s^r La Grée.

Le s^r Hévin n'a jamais pris d'autre intérêt dans ses adjudications à la charge de la ville qu'en celle faite au s^r La Grée. La communauté y a bénéficiée de plus de 20 000 l. on est en état de le prouver ; le s^r Hévin n'est jamais entré dans cette adjudication que par un événement singulier et il en est sorti aussitôt qu'il a pû.

III

Le s^r Hévin a dépouillé des mendiants à son profit.

IV

Le s^r Hévin a dû disposer de plusieurs effets appartenant à la Communauté.

V

Le s^r Hévin a dû retenir le salaire des ouvriers de la ville et notamment du menuisier Dimet.

L'on voit dans ces dernières accusations, il n'en est aucune qui dût m'arrêter dans la reprise des fonctions dont l'ordre du Roi ne m'avait pas privé ; dans les unes ni dans les autres, il n'est aucun motif suffisant pour me priver de mon état si on les examine en détail : l'on voit qu'elles ont été accumulées sans choix, sauf à leur donner ensuite de la vraisemblance par des effets surprenants

et c'est ce dont on est certain, soit en appelant pour les accréditer les gens les plus vils et les moins dignes de créance, tels que les valets de ville qui ont cent fois été punis de prison pour réprimer leur infidélité, mais enfin on ne peut me juger sans m'entendre, sans que je connaisse une accusation et sans discuter les supplots qu'on y a appelé.

Le s^r Hévin vient d'apprendre que le s^r Le Broc s'est occupé encore, la semaine dernière, à perfectionner les charges contre lui ; qu'il a envoyé chercher un ancien commis dudit sieur. Il l'a interrogé. Cet homme est accusé gravement par le public. Il a été expulsé de chez le sieur Hévin et il est en ce moment en instance liée au Présidial contre lui. Tels sont les gens que l'on choisit contre le s^r Hévin ; et ce qui paraît toujours singulier, c'est que le major qui est accusé et poursuivi par tous les honnêtes gens, est à l'abri des ordres du Roi, lorsque le sieur Hévin qui ne voit point d'accusateur, est poursuivi avec acharnement¹. »

Non contents d'insulter grossièrement leurs adversaires, d'Aiguillon et ses acolytes ne gardèrent plus aucune retenue. Dans l'intérêt même de leur politique, à défaut d'autres sentiments, ils eussent dû épargner M^{me} Hévin. Non seulement ils eurent l'audace de la faire déposer contre son mari, mais ils osèrent publier que : « plus docile que les autres témoins la dame Hévin plus assiduellement sifflée, à parfaitement retenu son air². » Je ne m'attarderai pas plus longtemps à ces grossièretés, elles démontrent suffisamment, croyons-nous, l'inanité des accusations intentées contre Hévin : l'injure et la calomnie telles furent les principales ressources de ses adversaires. Nous nous contenterons de citer une lettre de M^{me} Hévin à un ami de son mari³ faisant le portrait de ses infortunes.

« Quand un ennemi puissant est réduit pour sauver son honneur et pour fuir à un jugement prêt à être prononcé à une horde entière, à la cruelle ressource de perdre un particulier qu'il avait tenté de faire entrer dans ses vexations : quand cet ennemi peut en secret et à la faveur de son importance et de son crédit,

¹ Arch. dép. C. 247.

² Procédures faites en Bretagne en 1770 p. 169.

³ Le nom est soigneusement effacé.

semer les impressions qui lui importe, empêcher l'opprimé de connaître les moyens employés contre lui, et lui faire imposer silence sur les objets qui parviennent à sa connaissance sous peine de la liberté et de plus grands malheurs encore, cet ennemi n'est-il pas toujours assuré de réussir.

Tel est, Monsieur, l'état déplorable où s'est trouvé votre ancien ami vis-à-vis M. Le D. depuis que ses infortunes ont semblé l'écartier de vous par le seul motif de n'avoir point à vous impatienter.

M. Le D. a d'abord voulu le faire participer à ses complots ; il résista, on voulut s'en venger ; il s'en plaignit. Une main de fer a été employé pour lui, faible roseau ; et pour justifier les vexations faites à son égard, pour détruire le poids des reproches qu'il aurait à lui faire en public, cet ennemi imagina de lui faire une foule de crimes, la plus part, il est vrai, sans vraisemblance, mais dont le nombre semblait accréditer les assertions : ces accusations étaient faites derrière le rideau et on ne les a montrées en public qu'en publiant une loi de silence irrétragable. Voilà, Monsieur, comment mon mary est privé de son état et moi de ma fortune. L'intérêt de cet ennemi puissant à le perdre et l'acharnement a été jusqu'à employer contre lui la voie de subornation de témoins par promesses et par menaces, et faute d'autres meilleures preuves ; il a de ces faits la preuve à la main et il garde le silence ; mais aujourd'hui que la justice semble luire pour tout le monde, il est décidé à faire usage de ses droits si la justification qu'il a lieu d'attendre lui était refusée ! »

Quant à sa jeunesse, nulle part Hévin n'en parle dans son Mémoire. Doit-on en conclure que, mensonge sur le reste, le réquisitoire du duc d'Aiguillon est exact sur ce point. Nous ne le croyons pas. Hévin aura, sans doute, dédaigné de répondre à des calomnies aussi grossières.

Il est méprisé de tous, disait d'Aiguillon, même de ses collègues ; et ces derniers adressaient à lui, d'Aiguillon, la lettre suivante :

¹ Arch. dép. (47).

« MONSEIGNEUR,

« Nous avons l'honneur de vous adresser deux délibérations que nous avons prises en faveur du sieur Hévin, maire de notre ville.

« Nous croirions manquer au sieur Hévin et à nous-mêmes, si nous ne faisons tous nos efforts pour obtenir la fin de ses malheurs, ils sont portés à leur comble ; privé depuis plus de deux ans de l'exercice de sa charge, dont l'acquisition lui a coûté la majeure partie de sa fortune, il ne peut s'attendre qu'à une ruine totale, pour peu qu'il reste dans le même état.

« Tous nos concitoyens voient comme nous, avec douleur, la triste position du sieur Hévin, nous ne pouvons nous dissimuler les services que ses ancêtres et lui ont successivement rendus, services qui ont procuré le progrès des Lettres le développement des matières les plus abstraites de la Jurisprudence, le bien de la Patrie et l'avantage de la Municipalité.

« Nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien interposer vos bons offices auprès du Roy, pour rendre à ses fonctions le citoyen distingué qui, dans toutes les occasions, a donné les preuves de son zèle pour le bien public. Nous sommes... etc., les officiers municipaux de la ville de Rennes. Filly, Bèbin, de la Bézardais-Jacques, de la Croix-Herpin, Rennes, le 19 juin 1768¹.

En présence de tous ces témoignages de l'innocence d'Hévin, ses ennemis furent contraints de céder à l'opinion publique. Ils résolurent alors de prendre un biais ; voici ce qu'imagina l'un d'eux² : «... Comme il n'est guère possible de le faire rentrer dans une place dont on lui reproche d'avoir abusé au préjudice de la Communauté. Cependant j'ai imaginé un moyen auquel le s^r Hévin ne refuse pas de se prêter. Il désire la révocation de l'ordre de 1766 et par conséquent de reprendre ses fonctions dans le but de dissiper le soupçon que l'on a conçu contre lui dans le public, mais

¹ Voir Pierre Hévin, par M. A. de la Boderie, membre de l'Institut. *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. xv, p. 137-142.

² Arch. dép. C. 247.

³ Le Contrôleur général dans une lettre au comte de Maurepas.

« il promet, comme je l'ai exigé, de donner dans le courant de mai
« prochain : ou son consentement à la réunion des offices au corps
« de la Communauté, ou sa démission. Sur cette assurance, et le
« s^r Hévin étant atteint d'une maladie très-dangereuse¹, je viens
« proposer au duc de la Vrillière de lever la défense. Rennes, le
« 29 janvier 1775. »

Eccouré, sans doute, lassé de toutes ses tribulations, Hévin, probablement sur le conseil de La Chalotais, se prêta à cette combinaison, car nous lisons dans une lettre du 1^{er} février de la même année... « J'ai obtenu le consentement du s^r Hévin... M. de la Chalotais se rend caution à cet égard². »

Nous avons voulu montrer une fois de plus, dans ces pages, tout l'odieux de la conduite du duc d'Aiguillon. De nos jours, on veut réhabiliter cet homme qui ne reculait devant aucun moyen pour satisfaire ses rancunes personnelles ou ses visées politiques, se jouant de l'honneur des autres comme il l'aurait fait de leur vie, s'il avait osé³, on veut nous faire admirer la politique de « l'auteur de tous les troubles de Bretagne, de tous les troubles des Parlements. » Tâche difficile, s'il en fut. Il y a des notions communes pour juger les hommes comme pour juger les choses, disait La Chalotais⁴ ; quel jugement portera la postérité sur ce commandant d'une province qui ne craint pas de sacrifier les libertés de ce pays à ses haines personnelles, sur ce descendant de Richelieu qui ne recule pas à mettre la monarchie à deux doigts de sa perte pour contenter son amour-propre.

LOUIS DE VILLERS.

¹ D'une hydropisie de poitrine, arch. dép. C. 247.

² *Ibid.*

³ *La Chalotais et d'Aiguillon*, par M. A. de la Borderie.

⁴ *Mémoire de la Chalotais* t. III, p. 67.

POÉSIES FRANÇAISES

JEANNE D'ARC

Le peuple était en foule, et, tout bas, gémissait ;
Tout à coup, j'entendis une voix qui disait :

« O Jeanne, Jeanne d'Arc, chaste et sainte figure,
« Dont l'âme fut si haute et la grandeur si pure ;
« Qui sauvas la Patrie, et n'eus pas un tombeau,
« Et, pour prix du salut, ne trouvas qu'un bourreau !
« Toi, dont le piédestal fut un bûcher intâme,
« Allumé par la peur qu'inspirait une femme,
« O vierge d'Orléans, revis dans notre cœur,
« Doux ange de l'espoir, martyr de l'honneur !

« O toi, que « la pitié du royaume de France »,
« Sut élever jadis jusqu'à sa délivrance,
« Jeanne, protège-nous, viens à notre secours,
« Donne encore la victoire aux Français de nos jours !
« Car, maintenant encor, la France est mutilée,
« Mais une Jeanne d'Arc ne s'est pas révélée...
« Et nous avons besoin de ton grand souvenir,
« De ton pur Idéal, pour le sombre avenir !

« C'est ta Lorraine, ô Jeanne ; ils ont osé la prendre !
« Vierge de Domrémi, viens encor la défendre !
« Viens et tu reverras tout ton peuple accourir ;
« S'il n'a su toujours vaincre, il sait toujours mourir !

« Jeanne d'Arc, que ton nom, ta mémoire immortelle
 « Guident nos bataillons ! — Quand l'heure solennelle,
 « Terrible, aura sonné dans la nuit des Destins,
 « Mets ta foi dans nos cœurs, ton épée en nos mains,
 « Et tous, brûlant alors d'une fière espérance,
 « Oh ! nous serons vainqueurs pour Jeanne et pour la France ! »

La voix ne parlait plus et la foule attendait ;
 Alors, il me sembla que Jeanne répondait :
 « O peuple bien aimé, jadis tu m'as suivie ;
 « Tu m'as donné ta foi, je t'ai donné ma vie !
 « Et, maintenant, blessé, tu m'appelles vers toi ;
 « Puisse ton âme encore, ô France, croire en moi,
 « Aux voix qui me guidaient ; et, les suivant encore,
 « De nos jours glorieux revoir la grande aurore !
 « Ces voix, ô peuple, étaient le courage et l'honneur,
 « Et le souffle de Dieu qui te firent vainqueur !
 « Mais si Jeanne, autrefois, fut ta libératrice,
 « Souviens-toi qu'elle fut aussi le sacrifice !
 « Dis à tes fils quel est le devoir à remplir :
 « Hélas ! dis-leur aussi d'être prêts à mourir !
 « Qu'avant d'être à l'honneur, il faut être à la peine !
 « France, nous reverrons ma fidèle Lorraine !
 « Vous le voudrez, mon Dieu ! que la fille des champs
 « Reade, comme autrefois, ses frères triomphants ! »

GALLUS.



MA PATRIE

Je suis née en l'Eden, au pays des lianes,
 De l'éternel printemps et du corail vermeil ;
 La mer harmonieuse a charmé mon réveil,
 Et le libre horizon des tranquilles savanes
 A, dans mes yeux d'enfant, miré son clair soleil.

Mais j'ai fui l'île heureuse ; ayant terni loin d'elle
 Le reflet de son ciel en mes regards premiers,
 Je n'y retournerai, lente et triste hirondelle,
 Que pour lui demander tardivement fidèle,
 Sur mon dernier sommeil, le rêve des palmiers.

MARGUERITE COMET.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

DEUX LIVRES BRETONS

COJOU BREIZ (première partie. — PLOEGASNOU), par Henri de Kerbeuzec. Paris, librairie Emile Bouillon, 1896. — EN BRETAGNE, par Ch. de la Paquerie. Tours, Alfred Mame et fils, 1896.

Dans le domaine de la tradition, du conte et de la poésie populaires, la Bretagne précède et distance toutes les provinces françaises. Le Gascon, le Normand, le Provençal arrivent chacun, dans cette course à la légende, bien après le Breton, *longo proximus intervallo*.

Le mouvement, qui date de plus d'un demi-siècle, ne s'est pas ralenti depuis la première édition du *Barzaz-Breiz* (1839); qu'ils le veuillent ou non, ces moissonneurs du champ fleuri des contes, ces pionniers de la forêt enchantée, sont des disciples de M. de la Villemarqué.

Le vieux sol semble inépuisable, puisque sur le territoire restreint de la paroisse de Plougasnou, — à quatre lieues de Morlaix — M. Henri de Kerbeuzec a glané toute une gerbe de poésies sentimentales, de contes fantastiques, de fabliaux malins qui forment un volume entier, gai comme son titre, *Cojou Breiz*.

Le livre a un autre attrait, la variété. Le sacré et le profane, le passé et le présent s'y rencontrent. Après une première partie très courte, relative aux chapelles voisines et aux légendes qui s'y rapportent, viennent des *poèmes* et des *contes*, — ces derniers poétiques aussi.

Marie Troadec, noyée par la faute de ses parents, le seigneur de Kerdran, ligueur irréconciliable, l'enfant de cire, symbole de l'en voûtement, terreur des bonnes âmes de Tréguier, la fille aînée du seigneur de Coetelez réduite au sort d'une pauvre lavandière, le marquis de Guérand, revenant tragique, Jannik Hery et Marie Le Priol, qui se vouent à Dieu ne pouvant s'appartenir, bien d'autres personnages encore sont dignes de l'admirable galerie bretonne de M. de la Villemarqué. L'écrivain qui assembla avec tant de goût ces touchantes histoires nous dit, d'ailleurs, que le *Cloarel de Garlan* figure déjà dans le *Barzaz-Breiz*; n'en serait-il pas de même du *Retour de l'oublié*, ce mythe du moyen-âge que l'on retrouverait, avec

des variantes, aux quatre coins de la chrétienté et dont j'ai tiré, en y mêlant des réminiscences de *Geneviève de Brabant*, mon petit drame *Le retour du croisé*?

Il se peut que dans les poétiques légendes ou les contes d'allure si vive recueillis par M. Henri de Kerbeuzec, on trouve quelque chose de « déjà vu ». Mais la tradition ne s'affranchit pas du précepte formulé par l'éternelle sagesse: Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Si la part des conteurs populaires est riche, celle du sagace éditeur, qui a interrogé la souris blanche et le lutin Farouel, ce petit Poucet armoricain, n'est point à dédaigner. M. Henri de Kerbeuzec est connu par de savantes et ingénieuses études sur Dol; il change aujourd'hui de pays et de genre sans abdiquer, quoiqu'il s'en défende, sa finérudition; entre deux contes, il sait encadrer une note diserte, la citation d'un auteur favori, et puis il a beau ne se donner que comme « un écho fidèle de ce que racontent le laboureur, le petit père et la vieille grand'mère », tout le monde ne fait pas parler cet écho-là.

C'est la Bretagne encore, miraculeusement féconde, qui inspire et remplit le livre de M. Ch. de la Paquerie. Le pardon de Sainte-Anne-la-Palud qui peuple, chaque dernier dimanche d'août, le désert de la lande; les rochers, les clochers, les futaies de la Cornouaille avec la chapelle gothique dédiée à saint Herbot, le guérisseur des bestiaux; et les beaux pâturages de l'île d'Ouessant, l'antique Heussaf, habitée seulement par des femmes de marins; et la grève de Penmarch avec ses rochers battus de ces hautes vagues que Brizeux comparait à des chevaux hennissant dans le brouillard: Tels sont les sites où se complait le nouveau voyageur « En Bretagne ». Nous n'avons pas ici, d'ailleurs, le simple recueil des impressions d'un touriste. M. Ch. de la Paquerie émaille de récits son carnet de voyage; « la belle Cornouaille » comme il l'appelle, lui ouvre ses trésors poétiques. Il retrouve à Ouessant un conte déjà recueilli dans les Côtes-du-Nord par M. Luzel, l'*Ermite voyageant avec un inconnu*. Des matelots l'entretiennent des *morganed* et *morganezed*, tritons et sirènes de la mythologie celtique. Deux nouvelles « Un dépôt », « Une vocation » ont l'accent d'histoires vraies et nous font admirer les jeunes soldats bretons de 1811 ou ces autres héros, les missionnaires, que la vieille province voue incessamment au martyre. Élégamment édité et illustré par les soins de la maison Mame, le volume de M. de la Paquerie est écrit en un style très pittoresque, digne du sujet. Si c'est, comme nous le croyons, l'œuvre d'un débutant, la Bretagne compte un écrivain de plus.

O. DE GOURGUFF.

SOIRS D'HIVER EN BRETAGNE — *Légendes et contes bretons*, par Gette de la Saudraye. — Brest, P. GADREAU, éditeur, 1896.

Je reçus un jour, pour la *Revue de Bretagne*, un des contes réunis dans ce volume, celui qui est intitulé « La vieille chapelle de Kerduall ». Je goûtai d'abord le charme d'une description pittoresque ; puis je sentis le frisson qui s'exhale des lieux hantés, frisson tôt dissipé, car s'évoquèrent tout de suite les silhouettes plaisamment macabres, les profils coquets et vieillots des seigneurs et des dames du temps passé, assistant dans la vieille chapelle à la messe nocturne qui précède le pardon. Le cadre, le milieu donnaient une saveur plus originale à l'ironie de l'auteur (car le fœnet de la satire cinglait au passage toutes ces faces poudrées et fardées). Le conte enfin avait, dans sa naïveté piquante, je ne sais quoi de primesautier qui me fit aimer le talent de Gette de la Saudraye, en me le faisant connaître. Je retrouve *La vieille chapelle de Kerduall* dans le joli volume si bien nommé *Soirs d'hiver en Bretagne*, que son auteur m'envoie de Brest. Il est là avec vingt-six autres contes mélancoliques ou fantastiques à souhait, mais qui parfois mêlent au vent d'hiver les brises parfumées du printemps et sourient à travers des larmes.

Quel épi cueillerai-je dans cette gerbe celtique, assemblée sans trop d'art par une main pieuse ? Sera-ce le *Rêve d'Anne de Bretagne* où la grande princesse, deux fois reine de France, regrette si poétiquement sa douce province ? Sera-ce la toute moderne *Idylle bretonne* qui appellerait un dessin d'Alfred Guillon, le bon peintre de Concarneau ? Mes préférences iront-elles à *Sœur Claire*, une histoire touchante et vraie, à quelque malin fabliau comme *La bonne année des trépassés*, *la Ruse du curé de Plogoff*, à quelque légende d'un fantastique à part et qui, comme *Le sabbat des chats courtauds* donne l'impression d'une *Nuit de Walpurgis* bretonne ? J'aime mieux ne pas choisir et conseiller aux amis des contes et aux amis de la Bretagne — c'est tout un — de lire le volume d'un bout à l'autre. M^{lle} Gette de la Saudraye laisse un peu trop souvent, comme dirait M^{me} de Sévigné, courir sa plume « la brède sur le cou. » Mais elle trouve l'expression heureuse et juste, sans avoir l'air de la chercher. Et puis elle parle si dignement de la Bretagne « superstitieuse et sincèrement idéaliste » son inspiratrice féconde. — Certes, écrit-elle dans les *Rogations de Pouldergat* — « la Bretagne n'est pas le ciel ; mais c'est

« assurément le lieu où l'on vit le plus avec la pensée de l'au-delà...
« le coin silencieux, recueilli, où planent toujours les mystiques essences
« de ce qui est vraiment bon, vraiment simple, où les amitiés sont
« plus vives, plus tenaces qu'ailleurs... semblables aux rocs de granit,
« battus éternellement par l'Océan et résistant aux vents déchainés et
« aux vagues furieuses. » Toute une page durant M^{lle} Gette de la Saudraye reprend l'hymne à la Bretagne qu'on ne se lasse pas d'écouter.

O. DE GOURCEFF.

CONSIDÉRATIONS SUR LE DESSÈCHEMENT DU LAC DE GRAND-LIEU
par L. de Saint-Quentin. — Nantes, imprimerie F. Salières, 1896.

Il est piquant de voir un de nos contemporains, M. L. de Saint-Quentin, revenir, à propos du lac de Grand-Lieu, si déchu de son importance, au projet du duc François II. Le duc de Bretagne « proposait dans son conseil, en 1456, de faire écouler les eaux du lac et de le dessécher pour « tirer des terrains immenses qu'il occupe un parti plus avantageux. » Ce projet, également préconisé par l'ingénieur Ogée, est développé par M. de Saint-Quentin avec autant d'humour que de compétence.

O. DE G.

LA RENAISSANCE DE L'IDÉALISME, par M. Ferdinand Brunetière. — Librairie de Firmin Didot et C^o, 1896.

Nous avons parlé ici d'un excellent petit traité de M. Brunetière, *Éducation et Instruction*. En voici un second du même auteur, tout aussi sain et aussi fécond, la *Renaissance de l'Idéalisme*. Il paraît que M. Brunetière avait été pris à partie, dans les personnes augustes de ses chers grands écrivains du XVII^e siècle, par un panégyriste outré du dernier livre de M. Edouard Drumont, *De l'or, de la boue et du sang*. Avec la vigueur habituelle de sa dialectique, il a répondu au journaliste dans l'avant-propos de son opuscule, qui reproduit une conférence faite à Besançon, au commencement de cette année.

Cette conférence est un manifeste idéaliste qu'il serait curieux de mettre en regard de la préface de *Pierre et Jean*, de Guy de Maupassant,

où l'un des principaux écrivains naturalistes expose les règles et affirme la puissance du roman expérimental.

En homme qui n'est jamais pris au dépourvu, M. Brunetière donne plusieurs définitions de l'idéalisme; celle-ci n'est pas la moins originale. « C'est l'intime persuasion, la croyance indestructible que derrière « la toile, au-delà de la scène où se jouent le drame de l'histoire et « le spectacle de la nature, une cause invisible, un mystérieux auteur « se cache, — *Deus absconditus*, — qui en a réglé d'avance la succession « et les péripéties. » Il me semble bien que Fénelon s'était servi déjà de cet argument « de conscience » pour prouver l'existence de Dieu. Quoi qu'il en soit, M. Brunetière croit aux résultats acquis, aux succès prochains de l'idéalisme. Il le salue dans la poésie et dans le roman, dans la musique avec Wagner, dans la peinture avec Puvis de Chavannes, et ailleurs encore, jusque dans les sciences politiques et sociales. Il veut qu'on soit idéaliste « de toutes les manières » « et dans toutes les directions » et, comme il ne sépare pas l'idéalisme de l'idée chrétienne, il nous force bien à partager son espoir, avec sa foi.

O. DE G.

LARMES ET SOURIRES, par Hector Bonenfant. — Rochefort-sur-Mer Gournay-Courtin, éditeur, 1896.

J'ai eu entre les mains un petit volume « Les Muses prolétaires », recueil de biographies, avec vers choisis, des poètes ouvriers depuis le menuisier d'Adam Billaut jusqu'au pâtissier Jean Reboul.

La liste de ces artisans du rabot, de l'alène, du rasoir... et de la rime pourrait se grossir de l'auteur de *Larmes et Sourires*, M. Hector Bonenfant, qui — dit M. Richepin, son préfacer — fut domestique de ferme avant de faire son apprentissage d'instituteur public.

Lisez cette préface, elle vous donnera l'idée la plus avantageuse de ce travailleur, qui a défriché son cerveau comme il défrichait la terre. Je reprocherais même aux vers de ne pas nous donner le reflet exact des tourments et des luttes, d'où l'homme devait sortir vainqueur, affirmant son énergie morale. Cette poésie toute de douceur et de grâce, d'inspiration élégante et de forme savante, n'a pas eu pour souci de traduire les états d'âme de l'auteur; je l'aurais préférée plus émue, un peu rude, pleurant de vraies larmes, au souvenir des misères passées, s'élargis-

sant en un franc rire et dédaignant les *sourires*. Gardons-nous toutefois de lui dénier la sincérité et, dans des strophes comme les suivantes, goûtons l'accent naïf et vrai :

Et le peu de plaisir que j'ai pris à l'ouvrage,
Et le peu de gaîté qui me vint en chantant
M'a fait chaque journée espérer un instant
Et pour d'autres moissons m'a donné du courage.
Car j'ai souffert; la vie a d'étranges revers
Pour certains qu'elle tord, et roule et martyrise,
Et qu'au lieu de grandir aux souffles de sa brise,
Elle étouffe aux autans de ses hâtifs hivers.
Plus de sanglots profonds ont marqué mon passage
Sur le chemin que de rires et de baisers :
Tant de tombeaux devant mes yeux se sont croulés
Que j'ai gardé toujours la pâleur au visage.

Je préfère ces effusions venues du cœur à tel poème « troubadour », à tel madrigal musqué, voire même au *Réveil d'Ève*, qui se souvient du *Paradis perdu* de Milton, à *Hercule*, à *Vénus et Adonis* qui évoquent les *Métamorphoses* d'Ovide. Mais ces critiques ne diminuent en rien l'estime où nous tenons un poète vraiment fils de ses œuvres, qui n'a pas abdiqué toute personnalité en imitant les maîtres, et qui parfois, — trop rarement — a senti « se glisser sous sa plume »

Un frisson de sa chair et du sang de son cœur.

O. DE GOURCUFF.

POÈMES HUMANITAIRES, par Raphaël Damedor. — Paris, Léon Vanier, 1896.

Tout de suite après les *Miscellanées* dont nous parlions l'autre mois, M. Raphaël Damedor a publié des *Poèmes humanitaires*, qui, presque tous, avaient été écrits sous le second Empire par un républicain de la veille.

Ce sont de virulentes satires contre les hommes et les choses du temps presque présent, des diatribes dictées par les haines généreuses d'un disciple d'Alceste. Ces poèmes, qui procèdent souvent de la même inspiration que les *Châtiments* de Victor Hugo, ou *Tribuns et Courtisans* de La-

prade, ont le tort de venir longtemps après. Les indignations de M. Damedor sont un peu refroidies ou réchauffées, mais la forme, qui est assez belle, défend le fond.

O. DE G.

SIMON DEUTZ, drame historique en 8 tableaux, par Johannès Gravier. — Paris, Bibliothèque artistique et littéraire, 1896.

L'héroïque expédition de la duchesse de Berry en 1832 touche de trop près à nos provinces — à la ville de Nantes, en particulier — pour que nous n'enregistrions pas avec empressement tout ce qui s'y rattache, mémoires et documents, livres d'histoire, romans même et pièces de théâtre.

Vous avez bien lu, pièces de théâtre. Le dernier ouvrage où revivie ce palpitant chapitre de nos annales est un drame, soucieux jusqu'au scrupule de la vérité historique, que l'auteur M. Johannès Gravier, a intitulé « Simon Deutz », du nom du traître et fait recevoir au théâtre Libre.

M. Johannès Gravier fait précéder les huit tableaux de sa pièce (tableaux rigoureusement exacts ou parfaitement vraisemblables dont six se passent à Nantes, trois dans la maison du Guïny) d'un manifeste où il affirme avoir écrit le premier, le seul drame historique.

On peut se demander si cette prétention n'est pas excessive, malgré les restrictions qu'y apporte de lui-même M. Gravier en reconnaissant que le président Hénault et Vitet ont défriché « la voie où il s'engage ». La conception d'un tel drame donnerait lieu à de vives critiques, car elle admet pêle-mêle, sans les choisir ou les contrôler, tous les faits fournis par l'histoire et fait regretter la sélection qu'opère, en pareil cas, le génie d'un Shakespeare. L'impression de vie, que doit procurer le théâtre, naît beaucoup moins des événements que des caractères, des mœurs comme on disait jadis et un drame ne saurait, en aucun cas, ressembler à un procès-verbal. Disons enfin que le style de M. Johannès Gravier n'a pas toutes les qualités scéniques ; il est parfois lourd, diffus ou inutilement trivial.

À ces réserves près, *Simon Deutz* est une pièce curieuse, sincère, que domine, malgré son titre, la haute figure de la *belle guerrière* de la Restauration. Des portraits, des estampes, des plans ajoutent à sa valeur documentaire et empêchent qu'on la compare à « une œuvre de scandale ou de parti », selon le vœu de l'auteur.

O. DE G.

LA ROCHEJAQUELEIN (*Le héros — La statue — Les fêtes de l'inauguration*) par René Vallette. — Fontenay-le-Comte. Bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, 1895, prix 1 franc.

Un peu tardivement nous arrive, sous forme de brochure, le compte-rendu des fêtes de l'inauguration de la statue de La Rochejaquelein, dû à la plume discrète et élégante de notre confrère René Vallette. Ces pages avaient paru dans le *Gaulois*, en même temps que dans la *Revue du Bas-Poitou*. Elles sont un vibrant résumé de la vie militaire du héros de vingt ans, « chevaleresque entre tous les croisés vendéens » et des honneurs que rendirent à sa mémoire, dans l'automne de 1805, la chaire chrétienne, l'art français, l'éloquence d'un général de Charette, la poésie d'un Emile Grimaud. Pourquoi M. Vallette, qui illustre avec tant de goût sa *Revue*, n'a-t-il pas mis en tête de sa brochure une reproduction de la statue, chef-d'œuvre du maître Falguière ? L'art se fût ainsi ajouté à l'histoire.

O. DE G.

LA CHANSON DU NID, par Abel Letalle. — Paris, Albert Savine, éditeur, 1896.

Si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, il n'en est pas de même des gens heureux. Demandez à M. Abel Letalle qui remplit tout un volume des effusions de son bonheur intime — et même conjugal. La *Chanson du Nid* est bien nommée.

Je veux l'évoquer pour te faire
Un nid dont je veux te doter,
Où brillera ta forme chère....

C'est le « prologue » qui s'exprime ainsi. Suivent des odelettes, des idylles, des *lieds*, de petites épîtres dédiées à l'aimée, dont l'aimée a tous les honneurs et fait tous les frais. En majestueuses strophes de six vers, en quatrains, en distiques, en *terza rima*, M. Albert Letalle exhale une passion qui ne brave jamais l'honnêteté. Car si l'inspiration de la *Chan-*

son du Nid est tendre, l'expression est chaste. Celle-ci faiblit parfois, qu'importe ? nous préférons, même en vers, une belle pensée à une belle rime.

Dieu qui connaît le mot, Dieu qui scrute et qui sonde
Le secret du néant comme de l'infini,
Dieu qui sait que l'oiseau donne une race au monde,
Joyeux, nous bénira d'avoir construit un nid,

conclut le poète dans un élan de foi confiante. Les anges peuvent écouter, sans se voiler la face, les chansons de ce nid qui cherche à se rapprocher du ciel.

O. DE G.

Le 3 mai dernier, une imposante cérémonie avait lieu au Musée Social fondé par le comte de Chambrun. Des médailles, des titres de rente étaient remis à des ouvriers, choisis, dans toute l'industrie française, parmi les plus méritants. Enfin, aux applaudissements enthousiastes de l'assistance, le Président de la République attachait sur la poitrine du comte de Chambrun la croix d'officier de la Légion d'honneur. Le récit de cette belle fête du travail, les rapports et discours de MM. Félix Faure, Jules Simon, Siegfried, A. Gigot et Cheysson, une pièce de vers de M. Sully Prudhomme toute vibrante de nobles sentiments, se retrouvent dans une brochure magistralement imprimée. Retenons ce mot d'un des orateurs : le comte de Chambrun a déclaré la guerre à la misère et fondé un arsenal de paix.

O. DE G.

Deux brochures de M. Jean Lemoine sur Duguesclin.

La mort prématurée de M. Siméon Luce a privé la Bretagne d'une histoire définitive et complète de Bertrand Duguesclin. Un seul volume de cette histoire, *La jeunesse de Bertrand*, a paru ; il s'arrête en 1364, au lendemain de la bataille de Cocherel et il n'aborde pas la question si controversée, si palpitante du patriotisme de Duguesclin.

Souhaitons qu'un de nos érudits poursuive l'œuvre si magistralement entreprise. En attendant, puisque Duguesclin est à l'ordre du jour (le beau drame de M. Deroulède l'a même mis à la mode) nous serons plus à l'aise pour remercier le très distingué archiviste du Finistère, M. J.

Lemoine, d'apporter de la lumière sur des points peu ou mal connus de la vie de l'héroïque aventurier. Dans l'une de ses brochures, M. Lemoine établit que Duguesclin fut armé chevalier par Charles de Blois, au mois de juillet 1357, — et non en avril 1354, comme avait cru pouvoir l'affirmer M. Luce. Dans l'autre, il donne de curieux détails inédits sur le siège et la prise de possession éphémère, par Duguesclin, du château de Montorgueil dans l'île de Jersey (1373-1376). — Voilà une nouvelle et précieuse contribution à l'histoire de la guerre de Cent Ans.

O. DE G.



TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1896. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

- I. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793.* — H. BAGUENIER DESORMAUX, 5.
- II. — *Esquisse de l'histoire de Pleubihan, arrondissement de Lannion, canton de Lézardrieux (Côtes-du-Nord), (fin).* — L'abbé YVES-MARIE LUCAS, 19.
- III. — *Le duc de Ferrare, drame en 3 actes et en vers,* par Hippolyte LUCAS. — LÉO LUCAS, 32.
- IV. — POÉSIES FRANÇAISES : *Le collier de larmes, cantilène* — JEAN KERIVEL, 54.
Méditation, 57.
- V. — *Un érudit.* — SYLVANE, 67.
- VI. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *La Maison de Laval (1020-1605) :* Etude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré, par Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, RENÉ BLANCHARD. — *La langue bretonne et les écoles,* S. L. N. D. ; *Poème de Lourdes,* en trente et un chants, par M^{lle} Marie Brunet ; *Aveuglé,* roman, par Jean Plémeur ; — *Branches d'épines,* par Sylvane de Kerhalvé ; *Un corsaire brestois, sous Louis XV ; Le procès de Louis XVI et la Révolution du 31 mai ; Plume brisée,* monologue par Camille Natal ; *Nouvelle revue rétrospective ; Guerres de Napoléon (1800-1807),* racontées par des témoins oculaires, par A. Chalamet ; *Souvenirs de mon*

TABLE GÉNÉRALE

471

bataillon, notes d'un caporal aux Volontaires de l'Ouest, par le marquis des S... ; *Jérusalem en Bretagne, visite au Calvaire du Père Montfort,* par un pèlerin breton (le baron Gaëlan de Wismes). O. DE GOURCUFF. — *La chanson de l'eau, mélodie,* musique de M. R. Denenbourg, paroles de Camille Natal. — *Histoire d'une Maison bretonne et de ses origines anglo-normandes,* par Robert de Courson de la Villeneuve. — P. DE LISLE DU DRÉNEUC, 69.

FÉVRIER

- I. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne.* — J. TRÉVÉDY, ancien président du Tribunal de Quimper, 81.
- II. — *Le duc de Ferrare, drame en 3 actes et en vers,* par Hippolyte Lucas (suite). — LÉO LUCAS, 90.
- III. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (suite).* — H. BAGUENIER DESORMAUX, 114.
- IV. — POÉSIES FRANÇAISES : *L'assignation (1450), récit légendaire.* — FRANÇOIS GELARD, 134.
D'après nature. — SYLVANE DE KERHALVÉ, 138.
- V. — *Les Châtelains du Menu-Bois.* — HENRY DE FARCY DE MALNOE, 139.
- VI. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Presque marié (monologue),* par Camille Natal ; *Réverie virginale, mélodie,* du même ; *Les deux fédérations de Pontivy,* (janvier et février 1790), par J. Trévédy ; *Chez nous,* par Achille Millien ; *Grains de sable, A ma France,* par Carlos Rendon ; *Les cités futures,* par André Ibels ; *Chaine mystique,* histoire d'une âme, par Camille Le Seune ; *Notes et documents inédits sur les opérations des armées républicaines au pays de Retz, en 1793,* par le marquis de l'Estourbeillon ; *Lettres inédites de Th. M. Laennec,* publiées par le D^r Corre, s. d. O. DE GOURCUFF. — *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure,* par MM. Eugène Orioux et Justin-Vincent. JOSEPH ROUSSE, 151.
- VII. — *Aux amis des arts.* — A. N. GABORIAU, 158.

MARS

- I. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite)*. — J. TRÉVÉDY ancien président du Tribunal de Quimper, 161.
- II. — *Bretagne : Etude sur Paysages et Monuments de M. Jules Robuchon*. — P. DE LISLE DU DRÈNEUC, 174.
- III. — *Le duc de Ferrare, drame en 3 actes et en vers*, par Hippolyte Lucas (*fin*). — LÉO LUCAS, 188.
- IV. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (suite)*. — H. BAGUENIER DESORMAUX, 211.
- V. — POÉSIE FRANÇAISE : *Les passereaux d'argile*. — P. GIQUELLO, 220.
- VI. — *Les Châtelains du Menu-Bois (suite)*. — HENRY DE FARCY DE MALNOË, 232.
- VII. — *L'histoire de Bretagne de M. Arthur de la Borderie*. — OSCAR HAYARD, 222.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *La librairie de la France scolaire ; Trois semaines dans les griffes prussiennes*, par un ancien aumônier de l'armée de la Loire ; *L'officiel représentant du peuple*, journal d'un conventionnel en Vendée (décembre 1794 — juillet 1795), publié par C. Leroux-Cesbron ; *Inventaire des archives du château de Sainte-Verge*, près Thouars, publié par le marquis de l'Estourbeillon ; *Mémoires et Souvenirs : la Révolution, l'Empire et la Restauration*, par Edmond Biré ; *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler, fascicule vingt-deuxième (Chap-Chast ; *La Compagnie d'assurance contre les erreurs historiques*. — O. DE GOURCUFF, 236.

AVRIL

- I. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (suite)*. — H. BAGUENIER DESORMAUX, 241.
- II. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite)*. — J. TRÉVÉDY, ancien président du Tribunal de Quimper, 257.

- III. — *Ceux de chez nous : Marie Rouaull*. — ADOLPHE ORAIN, 276.
- IV. — *Bretagne : Etude sur Paysages et Monuments de M. Jules Robuchon*. — P. DE LISLE DU DRÈNEUC, 286.
- V. — POÉSIE FRANÇAISE : *La place du Peyron à Montpellier*. — JOSEPH ROUSSE, 297.
- VI. — POÉSIE BRETONNE : *Er hañh Françes*. — YAN KERHLEN, 299.
- VII. — *Les Châtelains du Menu-Bois (suite)*. — HENRY DE FARCY DE MALNOË, 303.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *J - J. Rousseau et ses amis* par Leo Claretie ; *La chute de l'ancienne France*, la Fédération, par Marius Sepet ; *Notice sur la maison de la Lande*, (Maine et Anjou) d'après un mémoire manuscrit de 1799, par M le marquis de Bremond d'Ars-Migré ; *Le crépuscule du siècle*, par André Mellerio ; *Heures tristes*, par A. Verchin ; *Œuvres d'Horace*, traduites vers pour vers et dans la mesure correspondante, par le comte Ulysse de Séguier ; *Lettre sur l'éducation*, par C. M. Savarit ; trois poètes ; *Mésanges, au pays du Tuffeau*, par Xavier de la Ferrandière ; *Nos jours de l'aube au déclin*, par M^{me} Berthe Nodex ; *Les joies prochaines*, par S. Pierre Massoni. — O. DE GOURCUFF, 312.

MAI

- I. — *Autour de l'affaire la Chalotais : Jacques Hévin et le duc d'Aiguillon*, documents inédits (1764-1768). LOUIS DE VILLERS, 321.
- II. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (suite)*. — H. BAGUENIER DESORMAUX, 337.
- III. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite)*. — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon., 350.
- IV. — *Le rêve de Corneille*, à-propos en un acte et en vers représenté à l'Odéon le 6 juin 1896, à l'occasion de la naissance de Corneille. — OLIVIER DE GOURCUFF, 366.
- V. — *Les Châtelains du Menu-Bois (fin)*. — HENRY DE FARCY DE MALNOË, 381.

- VI. — POÉSIE FRANÇAISE : *Hallucination*. — YVES BERTHOU, 391.
- VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *L'Ere bretonne*, par Frédéric Le Guyader, FRANÇOIS GÉRARD ; *Les Morts*, par Paul Cadiou ; *Miscellanées*, poésies par Raphaël Damedor ; *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler O. DE GOURCUFF. — *Les Passereaux d'aryle*, de M. P. Giquello, 392.

JUIN

- I. — *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 (fin)*. — H. BAGUENIER DESORMAUX, 401.
- II. — *Etudes historiques bretonnes : Les premiers Bretons du pays de Léon*. — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 425.
- III. — *Autour de l'affaire la Chalotais : Jacques Hévin et le duc d'Aiguillon*, documents inédits (1764-1768). (suite). — LOUIS DE VILLERS, 441.
- IV. — POÉSIES FRANÇAISES : *Jeanne d'Arc*. — GALLUS, 457. — *Ma patrie*. — MARGUERITE COMERT. — 459.
- V. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : Deux livres bretons : *Cojou Breiz* (première partie, — Plougasnou), par Henri de Kerbeuzec, *En Bretagne*, par Ch. de la Paquerie ; *Soirs d'hiver en Bretagne*, légendes et contes bretons, par Gette de la Saudraye ; *Considérations sur le dessèchement du lac de Grand-Lieu*, par L. de Saint-Quentin ; *La renaissance de l'idéalisme*, par M. Ferdinand Brunetière ; *Larmes et Sourires*, par Hector Bonnenfant ; *Poèmes humanitaires*, par Raphaël Damedor ; *Simon Deutz*, drame historique en 8 tableaux, par Johannès Gravier ; *La Rochejaquelein* (le héros, la statue, les fêtes de l'inauguration), par René Vallette ; *La chanson du nid*, par Abel Letalle : *Au Musée social*, par C^{ie} de Chambrun ; deux brochures de M. Jean Lemoine sur Duguesclin, 460.
- VI. — Tables du premier semestre 1896. 470.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 1^{er} SEMESTRE DE L'ANNÉE 1896

ÉTUDES HISTORIQUES.

Bonchamps et le Passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793, par M. H. Baguenier Desormaux, p. 5-18, 114-133, 211-219, 241-256, 337-349, 401-424.

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE.

Esquisse de l'histoire de Pleùbihan (fin) par M. l'abbé Y.-M. Lucas, p. 19-31.

Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne, par M. J. Trévédy, p. 81-89, 161-173, 257-275.

L'Histoire de Bretagne de M. Arthur de la Borderie, par M. Oscar Havard, p. 232-235.

Autour de l'affaire la Chalotais, Jacques Hévin et le duc d'Aiguillon par M. Louis de Villers, p. 321-336, 441-456.

Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 350-365.

Les anciens Bretons du pays de Léon, par M. Arthur de la Borderie p. 425-440.

VARIÉTÉS BRETONNES.

BRETAGNE. *Etude sur Paysages et Monuments* de M. Jules Robuchon, par M. P. de Lisle du Dréneuc, p. 174-187, 286-296.

BIOGRAPHIE BRETONNE.

CEUX DE CHEZ NOUS, *Marie Rouault*, par M. Adolphe Orain, p. 276-285

MÉLANGES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES.

Un Erudit, par Sylvane, p. 67-68.

Aux Amis des Arts, par M. A. N. Gaboriau, p. 158-160.

POÉSIES BRETONNES

Er-hañ Francès, Le pauvre François, recueilli et traduit par Yan Kerhlen, p. 299-302.

POÉSIES FRANÇAISES

Le collier de larmes, cantilène, par M. Jean Kerivel, p. 54-56.

Méditation, par X^{xxx}, p. 57-66.

L'Assignation, récit légendaire, par M. François Gélard, p. 134-137.

D'après nature, par Sylvane de Kerhalvé, p. 138

Les passereaux d'argile, par M. P. Giquello, p. 220-221 (et voir p. 400).

La place du Peyron à Montpellier, par M. Joseph Rousse, p. 297-298.

Hallucination, par M. Yves Berthou, p. 391.

A Jeanne d'Arc, par Gallus, p. 457-458.

Ma Patrie, par M^{lle} Marguerite Comert, p. 459.

POÈMES DRAMATIQUES

Le duc de Ferrare, drame inédit d'Hippolyte Lucas, publié par M. Léo Lucas, p. 32-53, 90-113, 188-210.

Le Rêve de Corneille, à-propos par M. Olivier de Gourcuff, p. 366-380.

NOUVELLES ET RÉCITS

Les Châtelains du Menu-Bois, par Henry de Farcy de Malnoë, p. 139-150, 222-231, 303-311, 381-390.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

La Maison de Laval (1020-1605), de M. Bertrand de Broussillon, par M. René Blanchard, p. 69-71.

La langue bretonne et les écoles, par M. O. de Gourcuff, p. 480. — *Poème de Lourdes*, de M^{lle} Marie Brunet, par le même, p. 72. — *Aveuglé* roman de Jean Plémeur, par le même, p. 72-73. — *Branches d'épines*, de Sylvane de Kerhalvé, par le même, p. 73-74. — *Un corsaire brestois sous Louis XV*. — *Le procès de Louis XVI et la Révolution du 31 mai*, de M. le Dr Corre, par le même, p. 75. — *Plume brisée*, monologue de Camille Natal, par le même, p. 76. — *Nouvelle Revue Rétrospective*, par le même, p. 76-77. — *Guerres de Napoléon (1800-1807)*, de M. A. Chalamet, par le même, p. 77. — *Souvenirs de mon bataillon*, de M. le marquis de S..., par le même, p. 77-78. — *Jérusalem en Bretagne*, de M. le baron Gaëtan de Wismes, p. 78.

La Chanson de l'eau, mélodie, p. 79.

Histoire d'une Maison bretonne et de ses origines anglo-normandes, de M. R. de Courson de la Villeneuve, par M. P. de Lisle du Dréneuc, p. 79-10.

Presque Mariée, monologue; *Réverie virginale*, mélodie de Camille Natal, p. 150.

Les deux fédérations de Pontivy, de M. J. Trévédy, par M. O. de Gourcuff, p. 151. — *Chez nous*, de M. Achille Millien, par le même, p. 152-153. — *Grains de sable*, de M. Carlos Rendon Pérez, par le même, p. 153-154. — *Les cités futures*, de M. André Ibels, par le même, p. 154. — *Chaîne mystique*, de M. Camille Le Senne, par le même, p. 155. — *Notes et Documents inédits sur les opérations des armées républicaines au pays de Retz en 1793*, de M. le M^{re} de l'Estourbeillon, par le même, p. 155-156. — *Lettres inédites de Th. M. Laënnec*, par le même, p. 156.

Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure, de MM. Eugène Orioux et Justin Vincent, par M. Joseph Roux, p. 156-157.

La France scolaire, p. 236.

Trois semaines dans les griffes prussiennes, par un ancien aumônier de l'armée de la Loire, par M. O. de Gourcuff, p. 236. — *L'officiel, représentant du peuple*, publication de M. E. Leroux-Cesbron, par le même, p. 236-237. — *Inventaire des Archives du Château de Sainte-Verge*, de M. le M^{re} de l'Estourbeillon, par le même, p. 237-238. — *Mémoires et*

- Souvenirs, de M. Edmond Biré, par le même, p. 238-239. — Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne, de M. René Kerviler (22^e fascicule), par le même, p. 239-240.
- Compagnie d'assurances contre les erreurs historiques, p. 240.
- J. J. Rousseau et ses amis, de M. Léo Claretie, par M. O. de Gourcuff, p. 312-313. — La Chute de l'ancienne France, La Fédération, de M. Marius Sepet, par le même, p. 313. — Notice sur la Maison de la Lande de M. le M^{re} de Bremond d'Ars-Migré, par le même, p. 314. — Le Crépuscule du siècle, de M. André Mellerio, par le même, p. 314-315. — Heures tristes, de M. A. Verchin, par le même, p. 315-316. — Œuvres Complètes d'Horace traduction de M. le comte Ulysse de Séguier, par le même, p. 316-317. — Lettre sur l'éducation, de M. Savarit, par le même, p. 317. — TROIS POÈTES : Mésanges, de M. V. de la Perraudière. — Nos jours de l'Aube au Declin, de M^{me} Berthe Nordez. — Les joies prochaines, de M. S. Pierre Massoni, par le même, p. 317-320.
- L'Ere Bretonne, de M. Frédéric Le Guyader, par M. François Gélard, p. 392-397.
- Les Morts, de M. Paul Cadiou, par M. O. de Gourcuff, p. 397-398. — Miscellanées, de M. Raphaël Damedor, par le même, p. 398-399. — Répertoire générale de bio bibliographie bretonne, de M. René Kerviler (23^e fascicule), par le même, p. 399-400.
- DEUX LIVRES BRETONS : Cojon-Breiz, de M. Henry de Kerbeuzec. — En Bretagne, de M. Ch. de la Paquerie, par M. O. de Gourcuff, p. 460-461. — Soirs d'hiver en Bretagne, de M^{me} Gette de la Saudraye, par le même, p. 462-463. — Dessèchement du lac de Grand-Lieu, de M. de Saint-Quentin, par le même, p. 463. — La Renaissance de l'idéalisme, de M. F. Brunetiere, par le même, p. 463-464. — Larmes et Sourires, de M. H. Bonnetiere, par le même, p. 464-465. — Poésies humanitaires, de Raphaël Damedor, p. 465-466. — Simon Deutz, de M. Johannès Gravier, par le même, p. 466. — Henry de la Rochejaquelein, de M. René Vallette, par le même, p. 467. — La Chanson du Nid, de M. Abel Letalle, par le même, p. 467-468. — Au Musée Social du C^{ie} de Chambrun, par le même, p. 468. — Deux brochures sur Du Guesclin, de M. Jean Lemoine, par le même, p. 468-469.



TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- ANONYME. — Méditation, p. 57-66.
- BAGUENIER DESORMAUX (H.). — Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne, p. 5-18, 114-133, 211-219, 241-256, 337-349, 401-424.
- BERTHOU (Yves). — Hallucination, p. 391.
- BLANCHARD (René). — Compte-rendu de livre, p. 69-71.
- BORDERIE (Arthur de la). — Les Anciens Bretons du Pays de Léon, p. 425-440.
- COMERT (Marguerite). — Ma patrie, p. 449.
- FARCY DE MALNOË (Henry de). — Les Châtelains du Menu-Bois, p. 139-150, 222-231, 303-311, 381-390.
- GABORIAU (A.-N.). — Aux Amis des Arts, p. 158-160.
- GALLUS. — A Jeanne d'Arc, p. 457-458.
- GELARD (François). — L'Assignment, p. 134-137. — Compte-rendu de livre p. 392-397.
- GIQUELLO (P). — Les passereaux d'argile, p. 220-221, et voy. p. 400.
- GOURCUFF (Olivier de). — Le Rêve de Corneille, p. 366-380.
- Comptes-rendus de livres, p. 71-79, 151-156, 236-240, 312-320, 397-400, 460-469.
- GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). — Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne, p. 350-365.
- HAVARD (Oscar). — L'Histoire de Bretagne, de M. A. de la Borderie, p. 232-235.
- KERHLEN (Yan). — Er hañh François. Le pauvre François, p. 299-302.
- KERVIL (Jean). — Le Collier de larmes, p. 54-56.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

- LISLE DU DRÉNEUC (P. de). — *Bretagne. Etude sur Paysages et monuments* de M. Jules Robuchon, p. 174-187, 286-296. *Compte-rendu de livre*, p. 79-80.
- LUCAS (Hippolyte). — *Le duc de Ferrare* drame inédit publié par M. Léo Lucas, p. 32-53, 90-113, 188-210.
- LUCAS (l'abbé Y.-M.). — *Esquisse de l'histoire de Pleubihan*, p. 19-31.
- ORAIN (Adolphe). — *Ceux de chez nous : Marie Rouault*, p. 276-285.
- ROUSSE (Joseph). — *La Place du Peyron à Montpellier*, p. 297-298. — *Compte-rendu de livre*, p. 156-157.
- SYLVANE DE KERRALVÉ. — *Un Erudit*, p. 67-68. — *D'après nature*, p. 138.
- TRÉVÉDY (J.). — *Seigneuries de Bretagne, hors de Bretagne*, p. 81-89, 161-173, 257-275.
- VILLERS (Louis de). — *Autour de l'affaire la Chalotais, Jacques Hévin et le duc d'Aiguillon*, p. 321-336.



Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

La *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, publiera dans ses prochaines livraisons :

- Une bretonne à la cour de Louis XIV*, par M. JEAN LEMOINE, archiviste du Finistère.
- Gilles de Bretagne*, par M. ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut.
- Testament de Jean de Beaumanoir, chef des Bretons au combat des Trente* : document inédit communiqué par M. LEOPOLD DELISLE, membre de l'Institut.
- La suite des *Grandes Seigneuries de la Haute-Bretagne*, par M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chanoine honoraire.
- La suite des *Mémoires d'un Nantais*.
- Passages de troupes en 1690-1691 à Montoir et à Herbignac* (Loire-Inférieure), par M. le vicomte ODON DU HAUTAIS.
- Poésies bretonnes*, par le ROTTELET DE SAINT-YVES, LE BARDE DU MENEZ-BRE, ISIDORE LE LABOUREUR.
- Nouvelles et Récits de la Comtesse OLGA, SYLVANE DE KERALVÉ, Vicomte de TOURNEMINE, GETTE DE LA SAULDRAYE, l'abbé GIQUILLO, etc.*
- Poésies françaises*, par MM. J. ROUSSE, JOS. PARKER, L. TIERCELIN, D. CAILLÉ, EMILE GRIMAUD, J. BERTHOÛ, O. DE GOURCUFF, L. BONNEAU, O. DE PESQUIDOUX, etc.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven, par la gare Saint-Lazare.

Quatre traversées par jour (deux dans chaque sens). Services rapides de jour et de nuit tous les jours (dimanches et fêtes compris) et toute l'année. Trajet de jour en 9 heures (1^{re} et 2^{me} classes seulement).

GRANDE ÉCONOMIE

PRIX DES BILLETS :

Billets simples, valables pendant 7 jours. — 1^{re} classe 43 fr. 25, 2^e classe 32 fr., 3^e classe 23 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pendant 1 mois. — 1^{re} classe 72 fr. 75, 2^e classe 52 fr. 75, 3^e classe 41 fr. 50.

Départs de Paris (St-Lazare) : 10 h. mat., 9 h. soir. Arrivées à Londres : London-Bridge 7 h. soir, 7 h. 40 matin ; Victoria 7 h. soir, 7 h. 50 matin. — Départs de Londres : London-Bridge 10 h. mat., 9 h. soir ; Victoria 10 h. matin, 8 h. 50 soir. Arrivées à Paris (St-Lazare) : 7 h. soir, 7 h. 45 mat.

Des voitures à couloir (W. C. toilette, etc.) sont mises en service dans les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe. Des cabines particulières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable.

Transport en grande vitesse de messageries, primeurs, fruits, légumes, fleurs, etc., entre Paris et Londres. Trois départs par jour toute l'année. Les expéditions remises à la gare Saint-Lazare pour les trains partant à 1 h. 3, 3 h. 45, et 9 h. du soir parviennent à Londres, le lendemain, à 8 h. 45, à 9 h. 15 du matin ou à midi 45.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS

SUR LES

COTES DE NORMANDIE, EN BRETAGNE & A L'ILE DE JERSEY

1^o Billets d'excursion, valables pendant un mois¹ avec itinéraires comme suit :

1^{er} mai 31 octobre.

1^{er} ITINÉRAIRE. — 1^{re} classe 50 fr. ; 2^e classe 40 fr. — Paris, les Andelys, Louviers, Rouen, Le Havre², Fécamp, Etretat, Saint-Valéry, Dieppe, Le Tréport, Arques, Forges-les-Eaux, Gisors, Paris.

2^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 50 fr. ; 2^e cl. 40 fr. — Paris, Les Andelys, Louviers, Rouen, Dieppe, Rouen, Saint-Valéry, Fécamp, Etretat, Le Havre², Honfleur ou Trouville-Deauville, Caen, Paris.

3^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 70 fr. ; 2^e cl. 55 fr. — Paris, Les Andelys, Louviers, Rouen, Dieppe, Rouen, Saint-Valéry, Fécamp, Etretat, Le Havre², Honfleur ou Trouville, Cherbourg, Caen, Paris.

4^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 80 fr. ; 2^e cl. 60 fr. — Paris, Dreux, Briouze, Bagnoles-Tessé, la Madeleine, Granville³, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinard, Dinan, (Lamballe, Saint-Brieuc, moyennant supplément), Rennes, Fougères, le Mans, Paris.

5^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 90 fr. ; 2^e cl. 70 fr. — Paris, Cherbourg, St-Lô ou Carteret, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinard, Dinan, (Lamballe, Saint-Brieuc, moyennant supplément), Rennes, Fougères, Le Mans, Paris.

6^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 90 fr. ; 2^e cl. 70 fr. — Paris, les Andelys, Louviers, Rouen, Dieppe, Rouen, Saint-Valéry, Fécamp, Etretat, Le Havre², Honfleur ou Trouville, Caen, Cherbourg, St-Lô ou Carteret,

Granville, Bagnoles-Tessé-la-Madeleine³, Briouze, Dreux, Paris.

7^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 105 fr. ; 2^e cl. 90 fr. — Paris, les Andelys, Louviers, Rouen, Dieppe, Rouen, Saint-Valéry, Fécamp, Etretat, Le Havre², Honfleur ou Trouville, Caen, Cherbourg, Saint-Lô, ou Carteret, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, St-Malo, Dinard, Dinan, (Lamballe, Saint-Brieuc, moyennant supplément, Rennes, Fougères, Laval, le Mans, Chartres, Paris.

8^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 105 fr. ; 2^e cl. 90 fr. Paris, Dreux, Briouze, Bagnoles-Tessé-la-Madeleine, Granville³, Avranches, Mont-St-Michel, Dol, St-Malo, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Paimpol, Lannion, Morlaix, Carhaix, Roscoff, Brest, Rennes, Fougères, le Mans, Paris.

9^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 115 fr. ; 2^e cl. 100 fr. — Paris, Caen, Cherbourg, St-Lô ou Carteret, Granville, Avranches, Mont-St-Michel, Dol, St-Malo, Dinard, Dinan, St-Brieuc, Paimpol, Lannion, Morlaix, Carhaix, Roscoff, Brest, Rennes, Fougères, Laval, le Mans, Chartres, Paris.

Les 10^e 11^e 12^e et 14^e itinéraires sont délivrés au départ du Mans, de Rouen, d'Angers et de Caen.

13^e ITINÉRAIRE. — 1^{re} cl. 95 fr. ; 2^e cl. 70 fr. — Paris, Dreux, Briouze, Bagnoles - Tessé - la - Madeleine, Granville³, Jersey, (St-Hélier), St-Malo, Pontorson, Mont-St-Michel, St-Malo, Dinard, Dinan, St-Brieuc, Rennes, Fougères, Le Mans, Paris.

2^o Billets d'excursion délivrés toute l'année, valable de 30 à 60 jours, avec itinéraire établi au gré du Voyageur, sur les grands réseaux.

Minimum de parcours : 300 kilomètres. — Réductions croissantes, selon la longueur du parcours.

¹ Les Billets sont délivrés à Paris, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la Compagnie.

² La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois moyennant la perception d'un supplément de 10 %., si la prolongation est demandée, aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périodique.

³ Le trajet entre Rouen et le Havre peut s'effectuer facultativement, du 20 mai au 30 septembre, soit par chemin de fer, soit par bateau à vapeur.

⁴ Le parcours de Bagnoles-Tessé-la-Madeleine à Granville, (ou inversement) peut être effectué, soit directement par la ligne de Granville, soit par Briouze, Vire, Mortain et Avranches, soit par Couterne, Demifront (Orne), Mortain et Avranches.